

# Rapport d'activité 2020

## PÔLE EUROPE & INTERNATIONAL



Rédaction :

Caroline SAINT-LAURENT : Assistante de formation

Nicolas PERREIN : Cadre pédagogique chargé de l'international et des mobilités

**Mai 2021**

# Sommaire

PREAMBULE.....	3
CHIFFRES CLES 2020 .....	4
INTRODUCTION .....	5
I. LA GESTION DU DISPOSITIF DE MOBILITE .....	6
I.1. Mise en œuvre et gestion du programme Erasmus+ .....	6
I.2. Le renouvellement de la Charte Erasmus+.....	7
I.3. Collaborations avec les instances de la mobilité.....	8
II. LES MOBILITES DES ETUDIANTS ET DU PERSONNEL .....	9
II.1. Un module de préparation à la mobilité .....	9
II.2. Des mobilités étudiantes sortantes.....	9
II.3. Des mobilités étudiantes entrantes .....	10
II.4. Des mobilités du personnel.....	10
III. DES PARTENARIATS POUR SOUTENIR NOS PROJETS.....	11
III.1. Des partenariats dans le cadre européen .....	11
III.2. Des partenariats internationaux .....	13
III.3. De nombreuses activités pour faire vivre le partenariat et réseau d'acteurs.....	13
IV. L'ENGAGEMENT DANS DES PROJETS INTERNATIONAUX.....	14
IV.1. Regards croisés européens sur la bientraitance des adultes en établissements – projet Erasmus+ .....	14
IV.2. EURÉSAM (Europe Réseau Santé Mentale) – projet INTERREG.....	15
IV.3. Recherche action sur l'accompagnement à la mobilité .....	16
V. Un projet Erasmus+ « partenariats stratégiques pour l'innovation » avec l'Université de Reims Champagne-Ardenne.....	18
VI. REPRESENTATIONS, PARTICIPATIONS A DES INSTANCES, COLLOQUES .....	19
VI.1. Participation aux travaux de l'Atelier International de l'UNAFORIS .....	19
VI.2. Participation à des colloques, congrès internationaux .....	19
VI.3. Une représentation à venir à la FESET .....	19
VII. Plateforme d'apprentissage des langues .....	20
VIII. ACTIONS DE COMMUNICATION.....	23
VIII.1. Participation aux forums, journées portes ouvertes.....	23
VIII.2. Réseaux sociaux : Facebook et pages internationales du site web irtsca.fr .....	23
IX. PERSPECTIVES 2021.....	24
IX.1. Projet Erasmus+ sur l'émancipation des jeunes adultes :.....	24
IX.2. Projet Erasmus « partenariats stratégiques pour l'innovation » avec l'URCA.....	25
IX.3. Recherche action sur la préparation à la mobilité .....	25
IX.4. Mise en œuvre Nouvelle Charte Erasmus+ 2021-2027.....	25
IX.5. Actions de communication.....	27
CONCLUSION .....	27
A N N E X E S .....	28
Annexe 1 : Charte 2021-2027 .....	29
Annexe 2 : Projet Interreg.....	32
Annexe 3 : Projet avec l'URCA.....	53

## PREAMBULE

L'IRTS CA a fait de l'ouverture européenne et internationale un axe important de son développement en soutenant activement la mobilité des apprenants et du personnel ainsi que l'engagement dans des projets de recherche européens.

En effet, ces regards croisés internationaux, les échanges de pratiques tant dans le champ du travail social, de la recherche que de la pédagogie permettent l'actualisation et l'enrichissement permanent des contenus de formations favorisant ainsi l'innovation et la coopération entre les personnes et les organisations. Elles sont aussi un axe de qualité dans la formation de travailleurs sociaux pour former de futurs professionnels conscients des questions européennes et internationales, de leurs évolutions et des réalités vécues par les personnes accompagnées.

Le travail social est directement impacté par ces questions tant au niveau des mouvements de population que de l'échange des idées, des pratiques et de la construction de cadres de références communs. Les rencontres avec des acteurs internationaux vont venir enrichir et questionner les pratiques professionnelles des travailleurs sociaux en favorisant la découverte et l'échange de bonnes pratiques et la mise en place d'espaces de recherches communs. Cela va permettre aussi l'évolution et la transformation des organisations et faciliter l'échange des savoirs et des pratiques.

Notre stratégie internationale s'inscrit dans le processus d'universitarisation de la formation en travail social suite aux réformes des diplômes mises en œuvre depuis 2018 mais également d'une ouverture déjà importante et réaffirmée des formations aux questions européennes et internationales dans lesquelles la dimension interculturelle est prégnante. Elle concernera également toutes les formations que nous délivrons c'est-à-dire les niveaux 3 à 6 ainsi que les formations préparatoires.

Nous sommes ainsi engagés dans le développement de nombreux partenariats actifs et efficaces avec des écoles/universités en travail social et des terrains professionnels pour les mobilités des étudiants et du personnel ; le développement et la participation d'apprenants, de salariés et de partenaires à plusieurs projets européens ou dispositifs de formation ; la participation à de nombreuses instances et réseaux concernant les questions et projets autour de la mobilité internationale.

Ces multiples partenariats européens et internationaux avec des écoles/universités de formation en travail social permettent chaque année la mobilité de nombreux étudiants. Ces mobilités prennent place pour certaines dans le cadre du dispositif européen Erasmus+, sur des accords bilatéraux avec des écoles ou terrains professionnels et peuvent s'inscrire dans des partenariats développés par la région Grand Est.

Pour mettre en place ces missions internationales, l'IRTS CA a fait le choix d'affecter des agents à hauteur de :

- 75 % assurés par un cadre pédagogique chargé de l'international et des mobilités, Nicolas PERREIN
- 25 % assurés par une assistante pédagogique, Caroline SAINT-LAURENT

Les objectifs fixés au cadre pédagogique pour cette mission internationale sont :

- La gestion administrative et financière du programme Erasmus+ : mobilités entrantes et sortantes des étudiants et du personnel ;
- La préparation, l'accompagnement et l'évaluation des projets de mobilité ;
- L'intégration des questions européennes et internationales dans les cursus de formation en accompagnant les formateurs ;
- Le développement des partenariats en Europe et à l'international ;
- La représentation de l'IRTS CA dans les instances locales, régionales et internationales liées aux questions de mobilités et des projets : Erasmus+, UNAFORIS, AIFRIS, FESET, EASSW, Région Grand Est... ;
- La référence de l'enseignement des langues ;

- Le développement et la gestion de projets de coopération.

## CHIFFRES CLES 2020

Etudiants IRTS CA en accompagnement à la mobilité (sept. 2020) :	41 (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année)
Mobilités étudiantes au cours de l'année 2020	11
Mobilités étudiantes entrantes en 2020 :	5
Mobilités sortantes du personnel IRTS CA :	1
Mobilités entrantes du personnel :	3
Mobilités totales en 2020	20
Mobilités annulées en 2020 du fait de la situation sanitaire (étudiants et personnels, entrants et sortants)	13

## INTRODUCTION

L'année 2020 a été une année tout à fait particulière du fait de la situation sanitaire mondiale qui a impacté tous les pays et toutes leurs activités et par conséquent nos quotidiens.

Cela a bien entendu impacté fortement le champ de la formation qui a dû s'adapter, comme tous les secteurs, en urgence afin d'assurer la continuité de ses missions et mettre en place de nouvelles modalités pédagogiques.

La vidéo conférence, les cours en visio, les réunions teams, zoom... ont envahis nos espaces de travail et les relations avec les étudiants, nos collègues mais également le travail avec nos partenaires en France et à l'international.

Tous concernés par cette situation, contrainte, nous avons dans le même temps collectivement innovés et proposés de nouvelles modalités pour poursuivre nos collaborations internationales, nos missions et préparer un retour à une « normalité ».

Du fait de cette situation, les activités à l'international de l'IRTS CA ont donc été fortement impactées par la situation sanitaire mais ont aussi permis le développement de nouveaux projets, de nouvelles modalités de travail qui, pour certaines vont pouvoir s'inscrire dans la durée.

Les mobilités hors Europe ont été suspendues pour l'année 2020 et pour celles qui ont eu lieu en Europe, une vigilance particulière a été portée sur les conditions de l'accueil de nos étudiants sur les terrains de stage.

Les faits marquants de cette année 2020 ont été :

- Un retour en urgence des étudiants en stage en Belgique et en Suisse en mars 2020 du fait de la mise en place du 1<sup>er</sup> confinement. Des modalités particulières de travail à distance ont été organisées, permettant ainsi aux étudiants de valider leurs stages,
- L'annulation par les étudiants de nombreux projets de mobilité prévus pour la rentrée 2020. Ces mobilités ne pourront pas être reprogrammées,
- L'annulation de plusieurs mobilités pour les professionnels qui pourront être reprogrammées en 2021 ou 2022,
- Le départ en mobilités de stage de 6 étudiantes ASS et ES en Belgique et en Suisse en septembre 2020,
- Le retour de stage anticipé pour 3 étudiantes en mobilité en Belgique du fait de la mise en place du 2<sup>ème</sup> confinement en France mais également en Belgique. Des modalités de travail à distance ont à nouveau été organisées et ont permis la validation de la période de stage,
- La poursuite des stages en Belgique et Suisse pour 3 étudiantes ES malgré la situation de confinement en France et en Belgique. Nous nous sommes assurés des conditions d'accueil sanitaires mises en place par les terrain d'accueil,
- Le module d'accompagnement à la mobilité a été réalisé dans son ensemble en distanciel,
- L'annulation de nombreux événements nationaux et internationaux qui ont été reportés à une date ultérieure,
- L'accueil en stage d'une étudiante à la maîtrise de travail social de l'université de Montréal, Canada, sur le pôle Europe & International. Ce stage de deux jours par semaine, d'une durée de 6 mois, a débuté en novembre 2020 et s'est déroulé uniquement en distanciel.

## I. LA GESTION DU DISPOSITIF DE MOBILITE

Plusieurs dispositifs viennent en appui du développement des mobilités des étudiants et des personnels de notre établissement. Le principal est le programme Erasmus+ auquel l'IRTS CA participe depuis de nombreuses années.

### I.1. Mise en œuvre et gestion du programme Erasmus+

L'IRTS CA est titulaire de la charte Erasmus+ 2014-2020. Cette charte est nécessaire pour répondre aux appels à projets lancés par l'agence Erasmus+ France et pour obtenir des financements. Ainsi notre participation aux projets doit être renouvelée chaque année au travers d'appels à projets dont les dates sont fixées par les instances européennes (entre janvier et mars selon les axes de travail). Au travers de cet appel nous estimons nos besoins en soutien de mobilité pour les étudiants et les professionnels ce qui donne lieu à l'attribution de fonds dans le cadre de ce projet annuel.

Une fois le projet accepté et les conventions d'attribution signées vient la période de gestion et de suivi. Nous avons fait le choix d'une durée de 24 mois (12 ou 16 mois étaient possibles) afin de nous donner plus de souplesse dans la gestion du dispositif et faire face aux inévitables aléas qui impactent les projets de mobilité (reports, annulations...). Durant toute la vie du projet, qui prend place entre le 1<sup>er</sup> juin pour se terminer au 31 mai, nous devons fournir un rapport intermédiaire et un rapport final pour justifier de l'utilisation des fonds et expliciter leurs mises en œuvre. Nous devons également réaliser tous les contrats avec les étudiants et le personnel, verser les bourses (aux étudiants ou à l'IRTS CA) et s'assurer de l'obtention de tous les justificatifs.

Pour illustrer cela, voici le calendrier du projet Erasmus+ 2020-2022 (en sachant que nous gérons également au cours de l'année 2020 les projets 2018-2020 et 2019-2021) :

- Janvier 2020, étape 1 : réponse à l'appel à projet de l'agence Erasmus+. Le nombre de mobilités étudiantes et du personnel est estimé en fonction de prévisions s'appuyant sur les évaluations des années précédentes ;
- Juin 2020, étape 2 : réponse de l'agence Erasmus+ qui attribue le nombre de mobilités (et donc de financement) en tenant compte de nos réalisations des années précédentes. Cela donne lieu à une convention de financement et le versement d'une avance de 80 % du montant attribué ;
- 1<sup>er</sup> juin 2020, étape 3 : démarrage du projet de l'année en cours pour une durée de 24 mois ;
- Septembre 2020, étape 4 : mise en place des premières bourses Erasmus+ avec les étudiants et/ou le personnel ;
- Janvier 2020, étape 5 : évaluation intermédiaire du projet 2019/2021 permettant le réajustement du projet. Ainsi des mobilités supplémentaires peuvent être demandées ou rendues selon les projets à venir et ainsi optimiser l'utilisation des fonds.
- Mai 2020, étape 6 : clôture du projet et des mobilités du projet 2018/2020. Du fait de la situation sanitaire, l'agence Erasmus+ a reporté la clôture au 30/11/2020,
- Juin 2020, étape 7 : bilan final du projet et versement par l'agence Erasmus+ des 20 % restant dû pour ce projet en cas de réalisation de la totalité des mobilités ou retour des sommes trop perçues en cas de mobilités moins nombreuses. Du fait de la situation sanitaire et du décalage de 6 mois du rapport final, la clôture de ce projet a eu lieu en février 2021.

Durant l'année 2020, et comme pour chaque année, 3 projets Erasmus+ ont été gérés simultanément :

- Le nouveau projet 2020-2022 : étapes 1, 2, 3 et 4
- Le projet 2019-2021 : étapes 4 et 5
- Le projet 2018-2020 : étapes 4 et 6

et les démarches suivantes ont été réalisées :

- Réponse à l'appel à projet 2020 : 7.716,00 € représentant 13 mois et 4 jours de mobilités estimées et 5 personnes concernées ont été obtenus. 80 % de cette somme nous ont été versés en juillet 2020.
- Projet 2019-2021 en cours : subvention Erasmus+ de 11.579,00 € attribuée et l'ensemble du budget sera utilisé.
- Projet 2018-2020 : à l'issue de l'évaluation finale du projet, le solde du budget s'élevant à 2.099,00 € nous a été versé par l'agence Erasmus+ en février 2021.

A noter que pour chaque mobilité réalisée (étudiante ou du personnel) l'agence Erasmus+ verse un forfait de 350,00 €. Cette somme sert à couvrir une partie de nos frais administratifs et de gestion des mobilités. Pour le projet 2018-2020, l'IRST CA a pu percevoir la somme de 2.800,00 €.

Lors de chaque mobilité des étudiants et du personnel en Europe, 80 % du montant de la bourse à percevoir (calculé sur un site de gestion dédié) est versé deux semaines minimum avant le départ et le solde à l'issue de la période de mobilité, sous réserve de la réalisation des évaluations en ligne et la remise de documents justificatifs par les participants.

Pour cela, l'ensemble du suivi de ce programme se fait grâce aux outils de gestion en ligne développés par la commission européenne :

- Penelope+ pour la gestion administrative des projets,
- Mobility tool pour la gestion financière des projets.

La gestion des bourses Erasmus+ est un exercice d'équilibre permanent entre l'estimation des mobilités à venir et son ajustement en cours de projet afin d'optimiser au maximum l'utilisation des sommes versées. En effet, notre taux de réussite est pris en compte pour l'attribution de nouvelles bourses. Un taux non atteint vient minorer notre demande, un taux atteint permet en général le financement des projets demandés.

## **I.2. Le renouvellement de la Charte Erasmus+**

L'IRST CA était titulaire de la charte Erasmus+ 2014-2027 ce qui nous permettait d'obtenir des financements européens pour les mobilités des étudiants et du personnel ou déposer un projet de coopération.

La nouvelle période de programmation Erasmus+ 2021-2027 nécessite le renouvellement de notre charte au cours de l'année 2020. Cette nouvelle période verra la mise en place de plusieurs étapes tels que l'initiative de carte européenne étudiante ou la démarche Erasmus Without Paper (EWP) qui vise à limiter l'utilisation des supports papiers et développer l'utilisation de documents dématérialisés pour la mise en place de nos accords interinstitutionnels ou des mobilités des étudiants et du personnel. Ces démarches seront à intégrer dans nos actions à venir selon des modalités qui sont en cours de précision et de nouveaux outils de gestion en ligne seront à maîtriser.

Notre établissement étant déjà titulaire de la charte, nous avons pu bénéficier d'une procédure simplifiée de renouvellement. Le dossier a été déposé en mai 2020 et le 22 décembre 2020 nous avons reçu la réponse de la commission européenne nous indiquant que nous étions bénéficiaires de la nouvelle charte Erasmus+ pour la période 2021-2027 (cf. annexe 2). Ce résultat positif va nous permettre de poursuivre et développer nos actions à l'international et de pouvoir répondre à de nouveaux appels à projet en 2021.

### I.3. Collaborations avec les instances de la mobilité

La préparation et le suivi des mobilités se fait en lien avec de nombreux partenaires qui viennent apporter des informations et leurs expertises. Parmi tous ces acteurs, 3 intervenants principaux sont à noter :

- Le réseau europedirect-reims : les professionnels de cet organisme sont régulièrement sollicités pour intervenir à l'IRTS CA et informer les étudiants de toutes les possibilités de mobilité en Europe et à l'international et de la construction du CV. Nos étudiants peuvent également participer à tous les événements mis en place par ce réseau autour des questions liées à la mobilité internationale (Forum Time to move, ...).
- La préparation des mobilités pour les étudiants souhaitant réaliser un stage au Québec se fait en lien avec l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse – OFQJ ([www.ofqj.org](http://www.ofqj.org)). Cet office apporte une information sur les possibilités de mobilités au Canada, les différentes formes d'obtention d'un permis de travail en fonction de sa situation et un suivi administratif tout au long du processus. Une aide financière forfaitaire peut également être allouée. Cette collaboration n'a pas été activée au cours de l'année 2020 du fait de l'annulation des mobilités hors Europe. Elle sera à nouveau activée en 2021 en vue des projets à l'échéance de juin 2022.
- Le service des bourses internationales de la région Grand Est est également un acteur important. Nous mettons en lien nos étudiants avec ce service afin de faciliter les démarches administratives pour l'obtention des bourses de mobilité. Les étudiants en formation sociale faisant un stage à l'étranger d'une durée minimum de 5 semaines peuvent percevoir une bourse d'un montant forfaitaire de 400,00 €. Ce montant est augmenté de 200,00 € pour les étudiants boursiers ainsi que de 100,00 € supplémentaires si le stage se déroule dans l'un des pays limitrophes de la région Grand Est. Tous nos étudiants en mobilité ont bénéficié de cette bourse.



## II. LES MOBILITES DES ETUDIANTS ET DU PERSONNEL

Chaque année des mobilités étudiantes et du personnel de notre établissement se mettent en place pour des durées variables. Elles peuvent s'inscrire dans un cadre européen avec le soutien du programme Erasmus+ ou à l'international. Nous recevons également régulièrement des étudiants de nos établissements partenaires pour des périodes de stage. Un accompagnement à la mobilité est mis en place lors de tout projet auquel sont associés les étudiants accueillis. Ces activités ont été impactées par la crise sanitaire et de nombreuses mobilités ont été annulées ou reportées. Lorsqu'elles ont pu se mettre en place cela n'a été possible qu'en Europe, par décision de la direction de l'IRTS CA.

### II.1. Un module de préparation à la mobilité

Les projets mis en place par le pôle Europe et international sont présentés à tous les étudiants lors de leur entrée en formation dans notre établissement. Les possibilités concernant les mobilités de stage sont aussi explicitées aux étudiants et spécifiquement à ceux en formation d'ASS, ES, EJE et ETS. En effet, ce sont les seuls concernés à ce jour par la mobilité.

Les étudiants ayant un projet de stage à l'international durant leur cursus de formation doivent obligatoirement s'inscrire à un module d'accompagnement à la mobilité. D'une durée de 30 heures (18 h en 1<sup>ère</sup> année et 12 h en 2<sup>ème</sup> année), ce module va prendre place avant, pendant et après la mobilité et va permettre de préparer, d'accompagner, d'évaluer et de rendre compte de cette expérience.

Alternant contenus théoriques, TD, travaux en groupes et en individuel, les contenus vont donner des outils aux étudiants pour envisager leurs projets dans les différentes dimensions sociales, interculturelles, financières, de formation...

### II.2. Des mobilités étudiantes sortantes

30 étudiants environ s'inscrivent chaque année pour ce module mais seuls une dizaine vont au bout de leurs projets. En effet, les exigences de la formation, les contraintes financières, familiales, de santé amènent de nombreux à questionner leurs projets et à l'annuler ou le reporter après la période de formation.

Pour l'année 2020, 3 étudiantes ES2 et 3 étudiantes ASS2 sont parties en mobilité.

	ASS	ES	EJE
<b>Année civile 2020</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
<b>Année universitaire 2020-2021</b>	3	3	1
<b>Année universitaire 2019-2020</b>	5	5	2 (Stages annulés du fait de la situation sanitaire)

3 étudiantes ES2 et 8 étudiantes ASS2 soit **11 étudiantes** sont parties en mobilité au cours de l'année 2020 et ces projets se sont mis en place avec les écoles/universités partenaires ainsi que les terrains professionnels :

Etudiantes ES2 :

- En Suisse, avec la Haute Ecole en travail social de Lausanne : Servane BURNE a réalisé un stage de 6 mois dans une structure de protection de l'Enfance dans le canton du Valais.
- En Belgique, avec la Haute Ecole Charlemagne de Liège et la Haute Ecole Namur Liège

Luxembourg (HENALLUX) : Alicia FEKHARDJI a réalisé un stage de 4 mois dans un foyer d'accueil pour adultes autistes à Liège ; Yeble SOVET a réalisé un stage de 4 mois dans un service d'Action en Milieu Ouvert à Namur.

#### Etudiantes ASS2

- En Belgique, avec la Haute Ecole Libre Mosane (HELMO) : Emma BONNET, Louise FORET et Léa LIEBEAUX ont réalisé un stage de deux mois à Liège dans un service d'action en Milieu ouvert.
- En Belgique, avec la Haute Ecole Condorcet : Olivia ZAJARA et Alaïs COELHO à Charleroi.
- En Belgique, avec l'HENNALUX et la Haute Ecole Robert Schuman : Stéphanie ROBERT et Léonie BONNENFANT à Arlon.
- En Belgique, avec l'HENNALUX : Sarah BRESSON à Namur.

#### Retours anticipés des étudiants :

- En mars 2020 : Manon DUCATILLON et Loise HUSSON, ES2, en stage en Suisse et Belgique.
- En Mars 2020 : Alaïs COELHO, Olivia ZAJARA, Léonie BONNENFANT, Stéphanie ROBERT et Sarah Bresson, ASS2, en stage en Belgique.
- En Novembre 2020 : Emma BONNET, Louise FORET et Léa LIEBEAUX, ASS2, en stage en Belgique.

### II.3. Des mobilités étudiantes entrantes

Nous sommes régulièrement sollicités afin d'accueillir en stage des étudiants venant des écoles avec lesquelles nous avons un partenariat. Au cours de l'année 2020, nous avons pu accueillir **5 étudiantes** en formation de travail social :

- 1 étudiante en 2<sup>ème</sup> année de formation d'assistante sociale à la Haute Ecole Condorcet de Charleroi. Le stage de 2 mois (octobre à décembre) a été réalisé au Foyer de Vie pour adultes en situation de handicap du Conseil Départemental 51 à Reims.
- 2 étudiantes en dernière année de formation d'éducatrice spécialisée à la Haute Ecole Charlemagne de Liège. Leurs stages de 4 mois (janvier à mai) se sont déroulés à l'IME l'Eveil à Cormontreuil et à l'Armée du Salut à Reims. Du fait de la situation sanitaire, les stages ont été écourtés.
- 1 étudiante en dernière année de formation ES à la Haute Ecole en travail social de Lausanne. Le stage de 5 mois (septembre 2020 à février 2021) a été réalisé à l'IME l'Eveil à Cormontreuil.
- 1 étudiante en formation à la maîtrise de travail social à l'université de Montréal au Québec. Ce stage a été réalisé en distanciel, à raison de 2 jours par semaine, auprès de Nicolas PERREIN, chargé de l'international et des mobilités à l'IRTS CA de novembre 2020 à avril 2021.

2 étudiantes québécoises, en formation de technique à la petite enfance au CEGEP Heritage à Gatineau, ont annulé leurs stages de 2 mois prévu à Reims en juin et juillet 2020 du fait de la situation sanitaire.

### II.4. Des mobilités du personnel

La mobilité du personnel est aussi un axe de développement de la stratégie internationale de notre établissement. Cela fait partie intégrante des accords interinstitutionnels que nous mettons en place avec nos écoles/universités partenaires en Europe et à l'international.

3 mobilités entrantes de professionnels de notre partenaire HENALLUX de Namur ont pu se réaliser en janvier 2020.

1 mobilité sortante a été réalisé par le chargé des relations internationales en février 2020 au Maroc

dans le cadre de la mise en place d'un nouveau partenariat.

Toutes les autres mobilités entrantes et sortantes ont été reportées du fait de la situation sanitaire.

### III. DES PARTENARIATS POUR SOUTENIR NOS PROJETS

Afin de développer les mobilités et les projets, de nombreux contacts sont pris et maintenus avec des écoles/universités en Europe et à l'international. Cela nécessite de multiples rencontres préalables et l'identification de nos ressources et besoins réciproques afin de travailler de façon coordonnée et construite.

Les liens avec des écoles partenaires sont indispensables pour organiser la mise en stage de nos étudiants. En effet, ce sont elles qui, à partir des souhaits émis par nos étudiants, vont rechercher le ou les terrains adéquats, assurant ainsi une qualité d'accueil, de suivi et de formation.

La multiplicité des écoles/universités partenaires est dû au fait que certaines ne forment que des ES ou des ASS et de ce fait n'accueillent des étudiants que de ces formations. Pour d'autres, la dénomination est « travailleur social » et l'accueil peut être plus large. Toutefois, les liens étroits et de confiance qui ont été instaurés permettent souvent d'accueillir nos étudiants même si leur formation ne correspond pas à la formation délivrée par nos partenaires.

#### III.1. Des partenariats dans le cadre européen

**Dans le dispositif Erasmus+ (ouvrant droit à des bourses de mobilités) :**

##### **BELGIQUE :**

- Haute Ecole Bruxelles Brabant, Bruxelles pour les ASS et ES ([www.he2b.be](http://www.he2b.be))
- Haute Ecole Condorcet, Charleroi pour les ASS ([www.condorcet.be](http://www.condorcet.be))
- Haute Ecole Charlemagne, Liège pour les ES (possibilité pour les EJE) ([www.hech.be](http://www.hech.be))
- Haute Ecole Namur Liège Luxembourg (HENALLUX), Namur et Arlon pour les ASS ([www.henallux.be](http://www.henallux.be))
- Haute Ecole Libre Mosane, Liège, pour les ASS ([www.helmo.be](http://www.helmo.be))

##### **PORTUGAL :**

- Institut supérieur de service social de Porto pour les ASS ([www.issp.pt](http://www.issp.pt))
- Ecole Paula Frassinetti, Porto pour les ES ([www.esepf.pt](http://www.esepf.pt))

##### **ESPAGNE :**

- Université d'études à distance, Madrid pour les ASS et ES ([www.uned.es](http://www.uned.es))
- Université autonome de Barcelone pour les EJE ([www.uab.cat](http://www.uab.cat))

##### **SLOVENIE :**

- Université de travail social, Ljubljana pour les ASS, ES et EJE ([www.uni-lj.si](http://www.uni-lj.si))

**ANGLETERRE (bourses Erasmus+ possibles jusque fin 2020) :**

- Université de Plymouth pour les ASS, ES et EJE ([www.plymouth.ac.uk](http://www.plymouth.ac.uk))

**Hors dispositif Erasmus+ :**

##### **SUISSE**

- Haute Ecole de travail social et de la Santé, Lausanne pour les ES (possibilité pour les EJE) ([www.hetsl.ch](http://www.hetsl.ch))



## III.2. Des partenariats internationaux

### CANADA :

- Collège d'enseignement général et professionnel (CEGEP), Saint Jean sur Richelieu, Québec pour les ASS ([www.cstjean.qc.ca](http://www.cstjean.qc.ca))
- CEGEP Heritage, Gatineau, Québec pour les ES et EJE ([www.cegep-heritage.qc.ca](http://www.cegep-heritage.qc.ca))

### SENEGAL :

- Ecole Nationale des travailleurs sociaux Spécialisés (ENTSS), Dakar pour les ES ([www.entss.sn](http://www.entss.sn))

### MAROC :

- Signature en projet avec l'association Aint Ghazal, Centre d'accueil pour la femme, à Oujda et le GESCOD

## III.3. De nombreuses activités pour faire vivre le partenariat et réseau d'acteurs

De nombreux projets, prévus en présentiel, n'ont pu voir le jour au cours de l'année 2020. Mais afin de maintenir nos partenariats et de les faire vivre dans un contexte d'incertitudes, nous avons pu proposer plusieurs activités et rendre ainsi visible l'activité internationale de l'IRTS CA :

- Organisation d'un webinaire sur « les retombées des stages à l'international » en juin 2020 avec Dominique MERCURE, professeure à l'université Laurentienne de Sudbury au Canada.
- Organisation d'un webinaire sur « les expériences de stage à l'international » de nos étudiants en juin 2020 avec la présence de nos écoles partenaires.
- Intervention en visioconférence en novembre 2020 de Mme ORESKI, présidente d'ALTRA (structure d'accueil de jour pour personnes en situation de handicap) à Ljubljana, Slovénie, dans l'Unité d'approfondissement « inclusion sociale et sociétale des personnes en situation de handicap ».
- Organisation d'un webinaire sur « La formation des travailleurs sociaux en Europe en période de crise sanitaire : panorama des situations en Belgique, Espagne, Portugal, Slovénie et Suisse » en décembre 2020 avec nos partenaires.
- De nombreuses réunions en visioconférence avec nos partenaires afin d'organiser les mobilités et proposer de nouveaux parcours.

## IV. L'ENGAGEMENT DANS DES PROJETS INTERNATIONAUX

L'IRTS CA s'est engagé au cours des dernières années dans plusieurs projets européens. Cela a permis de nous impliquer dans des projets de recherche, le développement de notre réseau de partenaires mais également d'associer plus d'étudiants et de personnel dans leurs réalisations. Pour cela, nous nous sommes également appuyés sur nos partenaires de terrain qui ont pu apporter leurs expériences et expertises. Deux projets ayant pris fin en 2019 ont été finalisés au début de l'année 2020. Deux autres projets sont en cours d'élaboration et devraient se concrétiser en 2021 et 2022.

Pour le développement de ces projets, de nombreux acteurs peuvent être mobilisés et en particulier :

- La Direction des Relations Extérieures et du Développement International de l'Université de Reims Champagne-Ardenne,
- Le service des Relations internationales de la Direction du Rayonnement Transfrontalier, International et de l'Europe de la Région Grand Est
- L'association GESCOD (Grand Est Solidarités et coopérations pour le développement).

### IV.1. Regards croisés européens sur la bientraitance des adultes en établissements – projet Erasmus+

En mars 2016, l'IRTS Champagne-Ardenne déposait auprès de l'agence Erasmus+ France, un projet de partenariat stratégique éducation des adultes intitulé : « **Regards croisés européens sur la bientraitance des adultes en institutions spécialisées** ».

Fruit d'une construction entre notre établissement et le foyer pour infirmes moteurs cérébraux « la Baraudelle », situé à Attigny dans le département des Ardennes, notre dossier a été retenu sur liste complémentaire en juin 2016 suite à l'évaluation réalisée par l'agence Erasmus+. Un financement de **100.460,00 €** a été finalement proposé en octobre 2016 et nous avons donc pu mettre en œuvre ce projet de 36 mois s'inscrivant dans la période du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2019.

6 établissements partenaires en France, au Portugal et en Slovénie ont mobilisé leurs résidents, professionnels, étudiants et personnels afin de réaliser les objectifs de ce projet et travailler ensemble à une meilleure connaissance mutuelle autour du sujet de la bientraitance.

En date du 8 décembre 2017, le Conseil Régional Grand Est a attribué un financement complémentaire de **8.000,00 €** afin que l'IRTS CA puisse impliquer davantage d'étudiants et de personnels de l'IRTS CA mais également des personnes en situation de handicap et des professionnels du foyer la Baraudelle. Ce sont donc 16 personnes supplémentaires qui sont venues compléter l'effectif du groupe France, en complément d'un effectif initial de 18 personnes.

Au total, pour deux déplacements en Europe, l'équipe France a mobilisé plus de 34 personnes de nos établissements de la région Grand Est, ce qui a eu de nombreux impacts sur les participants et sur nos organismes dont l'IRTS CA.

Il a été une opportunité de développement et d'implication sur les questions européennes pour notre institut et des acteurs dont les étudiants. Le soutien du Conseil Régional Grand Est est venu renforcer cet engagement au service des étudiants et de la formation.

C'est notre établissement qui a été porteur de ce projet tout au long de son déroulement et qui a reçu le financement de l'agence Erasmus+ avant redistribution aux partenaires. C'est le chargé des relations internationales et des mobilités avec le soutien de son assistante de formation qui ont assuré l'ensemble de l'organisation pédagogique, financière et administrative du projet. Cela a amené un travail intense au cours de ces 36 mois. Un travail important a également eu lieu dans les 18 mois

précèdent le projet et encore actuellement car l'avis final concernant l'évaluation finale du projet n'a pas été rendue par l'agence Erasmus. Tous ces temps ont été une opportunité de montée en compétences individuelle et collective.

L'évaluation finale de ce projet a été adressée le 30 octobre 2019 à l'agence Erasmus+ France ainsi qu'à la Région Grand Est afin d'obtenir le solde des financements. Ce document a été l'occasion de faire part des nombreux atouts d'un tel projet pour notre établissement ainsi que les retombées locales, régionales, nationales et internationales. Toutes ces informations sont accessibles dans le rapport d'activité 2019.

La notification finale de prise en charge de ce projet nous a été adressé par l'agence Erasmus+ en juin 2020. Nous avons porté un recours de cette décision car tous les frais engagés pour permettre aux personnes en situation de handicap de voyager n'étaient pas pris en compte. Cette démarche nous a permis d'explicitier à nouveau l'importance de ces frais qui au final ont été pris en charge et intégrés à notre budget comme prévu initialement.

## IV.2. EURÉSAM (Europe Réseau Santé Mentale) – projet INTERREG

En juillet 2018, la Haute Ecole Namur Liège Luxembourg sollicitait l'IRTS CA afin de participer à un projet Interreg intitulé « Eurésam » (Europe Réseau Santé Mentale).

A partir des constats que l'accompagnement de personnes souffrant de pathologies mentales de longue durée est essentiellement développé en pratiques de réseau à l'intérieur d'un secteur et d'un pays, et que cette approche de réseau trouve ses limites aux frontières des versants transfrontaliers, le besoin s'est fait sentir de construire le microprojet INTERREG - EURÉSAM à l'initiative de nos deux écoles de formation sociale, Henallux, Catégorie Sociale à Namur et l'IRTS Champagne-Ardenne.

Renforcer la prise en charge des parcours transfrontaliers de personnes en situation de précarité à l'intérieur des territoires du nord de la Champagne-Ardenne et du sud de la province de Namur s'est imposé comme une opportunité à saisir pour apporter une réponse à cette problématique. Dans cette perspective, le micro-projet EURÉSAM s'est fixé comme objectifs :

- D'identifier et de réunir les autorités et les professionnels des services sociaux et sociaux-sanitaires territoriaux spécialisés en santé mentale dans la province de Namur et du département des Ardennes ;
- D'initier et favoriser les échanges sur les pratiques de terrain entre les représentants de ces différents services ;
- De susciter les collaborations en vue de renforcer une offre de prise en charge interversants (français et belge) ;
- De cartographier les différents dispositifs de soins existants ;
- De communiquer les informations recueillies au cours du projet en les rendant disponibles en ligne de manière pérenne ;
- D'organiser des formations à l'attention des étudiants de nos deux institutions et des professionnels du secteur.

Ce projet s'est déroulé sur une durée de 16 mois entre septembre 2018 et décembre 2019, alternant les lieux de rencontre dans les deux régions, et a privilégié une démarche en quatre temps :

- un comité de pilotage qui a réuni les autorités des différents services concernés pour une première identification des besoins dans la continuité des soins transfrontaliers ;
- à partir de ces premiers constats, une table ronde avec des professionnels pour poser un diagnostic de la réalité de terrain (quelles pratiques, quels obstacles, quel idéal de soins) ;

- une table ronde avec ces mêmes professionnels de terrain s'est efforcée de dégager des perspectives opérationnelles ;
- une dernière rencontre de restitution et d'échanges avec les autorités.

Pour l'IRTS CA, c'est Mme Gaëlle LOUIS qui était porteuse du projet, accompagnée de Nicolas PERREIN, chargé des relations internationales et des mobilités. Ce projet a été l'occasion de travailler sur un projet de recherche européen mais également de revisiter nos contenus de formation sur cette thématique. Cela nous a permis également de travailler à la mise en place d'un nouveau partenariat avec l'HENALLUX qui a pu aboutir à la signature d'un accord interinstitutionnel permettant l'accueil réciproque en stage d'étudiants de nos établissements.

La finalisation de l'ensemble des documents a été faite en janvier 2020 et est consultable en pièce jointe à ce rapport (cf. annexe 3)

Une journée de travail commune entre les étudiants de nos deux écoles était prévue en mai 2020. Cela devait permettre de faire connaître les résultats de notre travail et engager les étudiants dans les questionnements sur la santé mentale et la situation transfrontalière. Du fait de la situation sanitaire, cette journée en Belgique a été annulée.

### IV.3. Recherche action sur l'accompagnement à la mobilité

Des journées d'étude regroupant les référents internationaux des Etablissements de Formation en Travail Social (EFTS) et nos partenaires internationaux devaient se dérouler dans notre établissement en mai 2020. Initiées par le chargé des relations internationales de l'IRTS CA, ces 2 journées de travail se voulaient un temps d'échange sur les pratiques et de réflexion autour des enjeux de la mobilité internationale permettant de construire et/ou renouveler l'accompagnement des étudiants en mobilité internationale.

Mme Dominique MERCURE, professeure à l'école de service social de l'université de Sudbury, Ontario, Canada et Mr Nicholas DUPUIS, intervenant en journal créatif dans cette même université devaient participer à nos travaux, réaliser des conférences et animer des ateliers. En effet, les travaux de recherche de Mme MERCURE portent sur les retombées des stages à l'international pour les étudiants et l'identification des compétences acquises.

Du fait de la situation sanitaire, ces journées d'étude ont été annulées et pourraient être proposées à nouveau en 2022. Mais compte tenu de l'important travail préparatoire mis en place avec Mme MERCURE et Mr DUPUIS il a été décidé de poursuivre nos temps de travail en ligne et de mener une réflexion sur la préparation à la mobilité internationale en prenant appui sur le dispositif développé à l'IRTS CA. La période de pandémie et les nombreux reports de projets et de mobilité nous donnaient une opportunité pour préparer le retour des mobilités en nous appuyant sur un projet renouvelé.

C'est ainsi que des temps de travail réguliers ont été organisés afin de partager nos expériences et d'envisager des pistes d'évolution s'appuyant sur des notions clés. Pour avancer dans ce travail, nous avons décidé de proposer un stage, en distanciel, à une étudiante en formation à la maîtrise de travail social à l'université de Montréal, Québec, Canada.

C'est ainsi que Julie GRAVA a été accueillie en stage à l'IRTS CA par le chargé des relations internationales. Ce stage se déroulait à raison de deux jours par semaine, en distanciel, et avec un décalage horaire de 6 heures, de novembre 2020 à avril 2021.

Les objectifs de l'étudiante étaient dans un premier temps de découvrir l'IRTS CA, le dispositif de mobilité et les projets mis en place. Puis ensuite de rencontrer les étudiants ayant réalisé une mobilité afin de faire un état des lieux de leur préparation pour proposer des préconisations. Des interventions lors des TD de préparation étaient prévues afin de développer des compétences de formatrice mais



également de proposer le support du journal créatif pour venir étayer la préparation des étudiants. A l'issue de son stage l'étudiante pourra ainsi faire des préconisations pour un accompagnement à la mobilité renouvelé s'appuyant sur des notions théoriques identifiées et partagées, mais également de proposer le support du journal créatif pour aider les étudiants à construire et suivre leurs projets. Ces éléments seront intégrés tout au long du stage et proposés aux étudiants avec l'accompagnement du référent de stage.

## V. Un projet Erasmus+ « partenariats stratégiques pour l'innovation » avec l'Université de Reims Champagne-Ardenne

En fin d'année 2019, nous avons pu partager avec Mme DECLERCQ, maitre de conférences au laboratoire de recherche en psychologie de l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA) et à sa demande, notre expérience quant au projet Erasmus+ sur la bientraitance, tant dans les contenus mis en place que dans la gestion du projet. Rapidement des points de synergie ont pu apparaître et l'URCA a souhaité nous associer à leur projet en cours d'élaboration.

Ce projet concerne la promotion du développement de la communication chez les enfants et adolescents présentant une déficience intellectuelle pour favoriser leur inclusion. Pour cela le programme Erasmus+ serait mobilisé et en particulier l'action clé 2 « partenariats stratégiques pour l'innovation ».

L'objectif de ce projet est donc de promouvoir le soutien psychopédagogique des capacités de communication sociale chez les personnes atteintes de troubles du développement intellectuel (TDI) légers à modérés âgées de 10 à 25 ans afin de permettre leur inclusion sociale et par conséquent leur épanouissement personnel, leur citoyenneté et leur emploi.

Plusieurs productions intellectuelles sont prévues au cours des 36 mois du projet :

- Une enquête sur la situation des enfants et des adolescents atteints de TDI en Europe,
- Création de guides en fonction des publics et des âges,
- Développement d'un module de formation.

Des établissements situés en France, Belgique, Finlande, Grèce et Espagne seront associées à ces travaux et aux rencontres organisées dans les différents pays.

L'IRTS CA sera associé à ce projet. Des formateurs et étudiants pourront ainsi y participer et contribuer à cette recherche qui aura de multiples retombées tant sur la qualité de nos contenus de formation que des compétences acquises par les participants au travers du vécu de cette expérience européenne. Des étudiants participeront également au module de formation construit lors de ce projet.

L'année 2020 a permis des temps de travail réguliers entre l'URCA et l'IRTS CA afin d'élaborer nos modalités de participation notamment concernant l'implication de nos étudiants. Le projet est en cours d'élaboration et sera déposé en mai 2021 auprès de l'agence Erasmus+ pour un démarrage en septembre 2021 en cas d'accord.

(cf. annexe 4).

## **VI. REPRESENTATIONS, PARTICIPATIONS A DES INSTANCES, COLLOQUES**

Les activités à l'international se développent également au travers de la participation du chargé de l'international et des mobilités et des personnels de l'IRTS CA à différentes instances de réflexion et de coordination ainsi qu'à des événements permettant de valoriser nos actions et contribuer ainsi à la recherche autour des questions du travail social.

### **VI.1. Participation aux travaux de l'Atelier International de l'UNAFORIS**

L'UNAFORIS a mis en place depuis plusieurs années un « atelier international » trimestriel destiné aux référents internationaux des établissements de formation en travail social adhérents. A ce titre, c'est le chargé de l'international et des mobilités de l'IRTS CA qui y participe à raison de 3 rencontres d'une journée et demie à Paris au siège de l'UNAFORIS. Ces rencontres sont l'occasion de rencontrer des acteurs de la mobilité (OFQJ, Agence Erasmus+, Unesco...), et de partager nos connaissances des dispositifs et expériences quant à la mise en place de la mobilité des étudiants et des projets internationaux.

Ces rencontres permettent le développement d'une communauté de pratiques concernant les projets à l'international, de densifier le réseau autour de ces questions et sont un appui et une ouverture indispensables pour nos établissements.

Compte tenu de la situation sanitaire, seul l'atelier de janvier 2020 a pu avoir lieu à Paris durant 1 journée ½. Les journées de travail de mars, juin et septembre 2020 ont eu lieu par visioconférence à raison d'une demi-journée ou d'une journée.

### **VI.2. Participation à des colloques, congrès internationaux**

Au cours de l'année 2020, plusieurs participations à des congrès nationaux et internationaux étaient prévues pour le chargé des relations internationales et des mobilités afin d'assurer une représentation de notre établissement, de nouer des contacts et engager de nouveaux partenariats mais également pour communiquer autour de sujets d'actualité. Du fait de la situation sanitaire tous les événements ont été reportés :

- Congrès de la FESET (association « formation des éducateurs sociaux européens ») en avril 2020 à Porto, Portugal, reporté en 2021,
- Congrès de l'association Européenne des écoles en travail social en juin 2020 à Tallinn, Estonie, reporté en 2021.

(au moment de ce bilan en avril 2021, tous ces événements sont prévus en distanciel).

### **VI.3. Une représentation à venir à la FESET**

L'IRTS CA est adhérent de l'association « formation des éducateurs sociaux européens » – European Social Education Training, et à ce titre, participe aux congrès mis en place tous les deux ans. La particularité de ces congrès est qu'ils se déroulent en français et en anglais permettant ainsi l'accès et le partage à un public francophone.

Le renouvellement du bureau de l'association était prévu lors du congrès de Porto en avril 2020. L'IRTS CA avait répondu à l'appel à candidature de l'association en proposant le nom de son chargé de l'international et des mobilités comme membre du bureau de la FESET. Cette implication était et reste pour nous une opportunité de collaborer à une instance européenne et de renforcer notre expertise

et nos partenariats.

Le congrès de Porto a été reporté à mai 2021 en visioconférence puis en 2022 en présentiel. C'est à cette date que le bureau sera renouvelé et notre candidature à nouveau déposée.

## VII. Plateforme d'apprentissage des langues

Dans le cadre de la réforme des diplômes de niveau 6 (ASS, ES, EJE et ETS), l'enseignement des langues devient obligatoire dans les contenus de formation.

L'IRTS CA proposait depuis de nombreuses années des cours d'anglais, en option, aux étudiants des différentes filières et ce dispositif était géré par le chargé de l'international et des mobilités. Nous avons donc une expérience importante dans l'ingénierie de ces cours mais également les ressources humaines grâce à l'intervention de professeurs d'anglais vacataires. Nous souhaitons toutefois le renforcer par l'accès à une plateforme d'apprentissage des langues.

Lors de la réforme des diplômes, les modules d'anglais ont donc été intégrés à un nouvel axe de formation intitulé « international et recherche », axe cogéré par le chargé des relations internationales.

Notre dispositif initialement optionnel a pris place dans la programmation des étudiants de niveau 6 avec des heures de cours en « face à face » et des cours sur une plateforme d'apprentissage. Tous les étudiants réalisent 60 heures d'anglais au cours de leurs parcours de formation :

- 30h en cours avec l'une de nos professeures d'anglais en 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et/ou 3<sup>ème</sup> année,
- 30h sur une plateforme d'apprentissage des langues en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année.

Un test de positionnement est effectué sur la plateforme en début d'année ce qui permet de déterminer le niveau de chaque étudiant puis de constituer des groupes homogènes de 15 étudiants environ. 20 groupes sont ainsi constitués :

- 5 groupes pour les ES1 et les ES3,
- 3 groupes pour les ASS1 et les ASS2,
- 2 pour les EJE1 et les EJE2,
- 1 pour les ETS1 et 1 pour les ETS2.

Du fait de la montée en charge progressive du dispositif, le nombre de groupes sera :

- En 2019/2020 : 11 groupes
- En 2020/2021 : 17 groupes
- En 2021/2022 : 22 groupes

ES	Semestre 1	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5
<b>ES1 2019/2020</b>	10h de cours +10h plateforme			
<b>ES2 2020/2021</b>		20h plateforme		
<b>ES3 2021/2022</b>				20h de cours

ASS	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4
<b>AS1 2019/2020</b>	18h de cours	12h plateforme		
<b>AS2 2020/2021</b>			12h de cours 3h plateforme	15h plateforme

EJE	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4
<b>EJE1 2019/2020</b>	15h de cours	15h plateforme		
<b>EJE2 2020/2021</b>			15h de cours	15h plateforme

ETS	Semestre 2	Semestre 3
<b>ETS1 2019/2020</b>	12h de cours 8h plateforme	
<b>ETS2 2020/2021</b>		18h de cours 22h plateforme

Pour l'année 2019/2020, les cours d'anglais ont pu avoir lieu en présentiel au cours des semestres 1 et 3 puis jusqu'en mars pour les semestres 3 et 4. Ensuite tous les cours ont été réalisés en distanciel et toujours assurés par nos deux professeures d'anglais, Mmes SALVY et BONNOUVRIEE, dont nous pouvons souligner l'engagement et l'adaptation dans ce nouveau fonctionnement.

L'accès à une plateforme d'apprentissage a été possible grâce au partenariat mis en place avec l'URCA. En effet, l'université utilisait déjà la plateforme « Altissia » (<https://altissia.org/fr/>) dans le cadre des cours de langue mis en place à l'université. En février 2020, nous avons signé une convention de partenariat nous permettant l'accès à la plateforme et indiquant le coût à la charge de l'IRTS CA.

Dès le mois d'avril 2020, l'accès à la plateforme a été rendu possible pour nos étudiants en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année ASS, ES, EJE et ETS mais également aux membres du personnel désireux de se perfectionner. Les heures à réaliser par les étudiants doivent être faites pour l'anglais, mais la plateforme permet également l'apprentissage de très nombreuses langues dont l'accès est possible par tous les utilisateurs.

Au cours de l'année, 2019/2020, 271 comptes ont été activés (pour une utilisation d'avril à août) puis 369 comptes ont été activés en septembre 2020 pour l'année universitaire (ce chiffre sera actualisé en fin d'année universitaire en fonction des changements de situation des étudiants).

L'activation du compte par les utilisateurs se fait au travers d'un lien envoyé par la plateforme puis l'accès par un lien spécifique attribué à l'IRTS CA. Cet accès est possible à tout moment sur ordinateur, téléphone portable, tablette. Dans les mois à venir, l'accès à la plateforme pourra se faire via un lien présent sur le site web de l'IRTS CA. Les étudiants pourront ainsi retrouver dans un même espace toutes les informations de connexion, des tutoriels et des mémos sur le nombre d'heures à réaliser.

La mise en place et le suivi des modules d'anglais nécessite un suivi important en lien constant avec la chargée de projet Altissia, Mme Karine THEVOT :

- Transmission des emails irtsca.fr des étudiants (créés par le service informatique) lors de la

- rentrée universitaire, par année et promotion,
- Transmission des informations relatives aux heures à réaliser afin de générer le message d'accueil et de connexion pour les étudiants,
  - Ajustements en cours d'année compte-tenu des modifications dans la situation des étudiants,
  - Nombreuses demandes de la part des étudiants qui ne retrouvent plus le lien d'accès, les codes d'accès, les modalités... Cela a généré un échange de mails important au cours de la dernière année mais qui devrait être résolu par l'accès via notre site web.

Le suivi de l'activité des étudiants se fait par une interface de gestion spécifique, ce qui permet les relances en cours d'année puis la validation des modules en fin de parcours.

## VIII. ACTIONS DE COMMUNICATION

La communication autour des actions menées à l'international par notre établissement se développe autour de plusieurs axes et supports afin d'en assurer la plus large diffusion. Dans ces démarches la place des étudiants ayant réalisé des projets est centrale.

### VIII.1. Participation aux forums, journées portes ouvertes

Afin de faire connaître les actions à l'international de notre établissement ainsi que les possibilités de mobilité en cours de formation, le référent international, son assistante et de nombreux étudiants ont participé à différents événements :

- forums Avenirs Etudiants à Reims et Troyes ;
- journée portes ouvertes de l'IRTS CA.

Ces événements nous permettent de présenter les possibilités de stage à l'international durant un parcours de formation à l'IRTS CA et de sensibiliser les futurs étudiants aux actions et événements développés par notre établissement. Les visiteurs font toujours part d'un intérêt vis-à-vis de ces questions soit parce qu'ils souhaitent réaliser un stage à l'international soit que l'ouverture internationale présente un gage de qualité dans la formation.

En 2020, compte tenu de la situation sanitaire les événements se sont tenus en distanciel. Le référent international et des étudiants en mobilité ont pu participer à de multiples événements et participer à la réalisation de webinaires en vue des portes ouvertes virtuelles de notre établissement.

### VIII.2. Réseaux sociaux : Facebook et pages internationales du site web [irtsca.fr](http://irtsca.fr)

Une page Facebook IRTS CA est dédiée aux activités internationales de notre établissement. Elle est un support indispensable pour faire connaître nos activités telles que la préparation à la mobilité, les conférences, les forums... Cette page est également une opportunité pour donner une grande visibilité aux projets que nous menons et faire témoigner les étudiants quant aux vécus de leurs mobilités.

Le site web de l'IRTS CA est aussi un atout important pour faire connaître notre établissement et les actions essentielles à l'international y sont présentées. L'architecture de ces pages est en cours d'évolution et verra apparaître au fil des mois de nouveaux onglets d'informations.

## IX. PERSPECTIVES 2021

Les perspectives de développement pour l'année 2021 s'inscrivent dans la continuité des actions déjà mises en œuvre. Toutefois plusieurs projets et actions feront l'objet de développements spécifiques.

### IX.1. Projet Erasmus+ sur l'émancipation des jeunes adultes :

Ce projet va s'inscrire dans la poursuite du partenariat avec le Foyer pour IMC « La Baraudelle » d'Attigny (08).

A l'heure où les politiques à destination des jeunes adultes accompagnent la prise d'autonomie, l'implication dans la société et l'inclusion, force est de constater que tous ces aspects ne sont pas toujours simples pour les jeunes français mais également pour les jeunes européens rencontrant des difficultés liées au handicap, à la scolarité, à l'environnement familial, professionnel...

Les professionnels du travail social qui accompagnent ces jeunes adultes dans leurs parcours sont confrontés à ces multiples obstacles et sont parfois démunis. Ils doivent s'appuyer sur les politiques nationales et locales mises en œuvre et innover afin d'aider au dépassement de ces difficultés pour inscrire ces jeunes dans une inclusion durable et citoyenne.

Les étudiants en travail social, quant à eux, doivent identifier et comprendre ces situations durant leurs parcours de formation afin de pouvoir à leur tour s'impliquer dans des accompagnements innovants et adaptés aux situations rencontrées en développant des méthodologies et positionnements adaptés. Avec la difficulté supplémentaire qu'ils sont parfois eux-mêmes confrontés à ces mêmes difficultés.

C'est pourquoi, partager nos expériences en tant que jeunes adultes, professionnels du travail social et étudiants en formation de travail social en Europe permettrait d'observer, identifier et comprendre la place des jeunes adultes dans les sociétés européennes et leurs parcours vers l'émancipation. En questionnant nos pratiques, en identifiant des pratiques inspirantes d'autres pays nous pourrions faire évoluer nos regards, nos accompagnements et proposer ainsi ensemble des pistes d'évolution.

Notre proposition de projet européen KA204 « partenariat de l'éducation des adultes » impliquerait donc des jeunes adultes (18-28 ans) concernés par ces situations, des professionnels impliqués dans l'accompagnement de jeunes adultes et des étudiants en formations de travail social de 4 à 5 pays européens afin de travailler ensemble sur ce sujet. Ainsi, nous pourrions avoir une approche multiple de ce sujet s'appuyant sur des repères culturels différents, des choix politiques multiples et ce au sein de la communauté européenne.

Nous sommes actuellement en phase de prise de contacts avec les partenaires potentiels. Plusieurs établissements en République Tchèque, Espagne et Belgique sont intéressés par notre démarche. Une première rencontre devrait être organisée dans le courant de l'année 2021 afin de finaliser notre collaboration, étape indispensable avant le dépôt de notre projet prévu pour mars 2022 lors des appels à projets de l'agence Erasmus+ France. Pour ce nouveau projet c'est l'IRTS CA qui serait porteur du projet.



## IX.2. Projet Erasmus « partenariats stratégiques pour l'innovation » avec l'URCA

Au cours de l'année 2021, le partenariat engagé avec l'URCA sur ce projet va se poursuivre activement en vue d'un dépôt de candidature en mai 2021. En cas d'accord, le projet débutera en septembre 2021 pour une durée de 36 mois.

Nicolas PERREIN, cadre pédagogique chargé de l'international et Gaëlle LOUIS, cadre pédagogique responsable de plusieurs missions en lien avec le handicap participent à l'élaboration de son projet et en assureront le suivi et la mise en œuvre pour l'IRTS CA. Des étudiants seront mobilisés et impliqués tout au long du projet et bénéficieront ainsi des travaux de recherche menés dans le cadre de ce partenariat stratégique.

## IX.3. Recherche action sur la préparation à la mobilité

Le stage de Julie GRAVA, étudiante à la maîtrise en travail social à l'université de Montréal, se déroulera auprès de Nicolas PERREIN jusqu'en avril 2021. L'apprenante va poursuivre son implication dans le dispositif de préparation à la mobilité de nos étudiants et animera à son tour des ateliers en proposant le support du journal créatif.

Des rencontres régulières avec l'apprenante, Dominique MERCURE, professeure à l'université Laurentienne et superviseure de l'université, et Nicolas PERREIN, superviseur terrain auront lieu toutes les 2 à 3 semaines afin de faire un point sur l'évolution du stage et l'atteinte des objectifs.

En fin de stage l'étudiante pourra nous remettre des préconisations quant à l'adaptation et l'évolution de notre dispositif. Ces éléments seront ensuite intégrés dans une recherche action qui sera menée par Dominique MERCURE, Nicholas DUPUIS, intervenant à l'université Laurentienne et Nicolas PERREIN afin de poursuivre la mise en place de nouveaux outils et proposer un cadre théorique à ce travail d'accompagnement au cours de l'année universitaire 2021/2022. Le module d'accompagnement à la mobilité mis en place à l'IRTS CA sera ainsi renforcé et valorisé.

L'objectif est à terme de proposer un carnet de préparation à la mobilité internationale s'appuyant sur des cadres théoriques, des cadres d'apprentissage et des outils pratiques développés et mis en place pour et avec les étudiants de notre établissement.

## IX.4. Mise en œuvre Nouvelle Charte Erasmus+ 2021-2027

Comme évoqué précédemment, l'IRTS CA est donc bénéficiaire de la nouvelle charte Erasmus+ 2021/2027. Ce nouveau programme se veut plus accessible, plus inclusif pour de nouveaux publics, innovant et respectueux de l'environnement.

Bénéficiaire de la charte, nous pourrions donc postuler chaque année pour obtenir des financements permettant le soutien des mobilités des apprenants de l'enseignement supérieur et des personnels. Nous pourrions également déposer des projets de partenariat et de coopération.

Ce nouveau programme voit la mise en place de plusieurs dispositifs et outils qui vont impacter notre activité mais dont nous n'avons pas encore tous les détails concernant la mise en œuvre. L'agence Erasmus+ France (<https://agence.erasmusplus.fr/carte-etudiante-europeenne/>) donne des précisions sur son site concernant ces nouveautés :

« L'initiative « Carte étudiante européenne » ou « Erasmus+ Digital » est une dématérialisation des procédures administratives de la mobilité étudiante Erasmus + qui s'appuie sur trois outils développés dans le cadre de projets Erasmus + : la carte étudiante européenne, l'application mobile Erasmus+ et le réseau Erasmus Without Paper. Elle contribue à la création d'un espace européen de l'éducation, et a pour double objectif de faciliter l'accès à la mobilité Erasmus + au plus grand nombre et d'améliorer la qualité des mobilités.

## Faciliter les démarches des étudiants

Concrètement, l'initiative offrira aux étudiants deux outils pour simplifier leur mobilité :

- **la carte étudiante européenne** pour accéder aux cours et aux supports de cours en ligne, pour bénéficier des services offerts par l'université d'accueil (logement, restauration, bibliothèques...) et pour profiter de réductions sur des activités culturelles ou sur les transports en commun. Les cartes étudiantes nationales seront enrichies d'une dimension européenne grâce à l'apposition d'un hologramme certifiant, d'un QR code contenant un identifiant étudiant unique et d'un numéro de carte étudiante européenne ;
- **une version enrichie de l'application mobile Erasmus+** pour effectuer en ligne les démarches administratives liées à leur mobilité Erasmus + telles que le contrat pédagogique, ou pour stocker la version virtuelle de leur carte étudiante européenne.

## Simplifier le travail de gestion des établissements d'enseignement supérieur

L'initiative permettra, via le réseau Erasmus Without Paper, un échange sécurisé des données des étudiants entre établissements européens et une gestion simplifiée de toutes les démarches liées à la mobilité Erasmus +, de la sélection des étudiants à la reconnaissance des crédits ECTS.

Le réseau Erasmus Without Paper doit ses fonctionnalités aux différents outils qu'il centralise :

- **OnlineLearningAgreement+ (OLA+)** qui crée les contrats pédagogiques qui lient les étudiants, leur établissement et leur organisme d'accueil ;
- **Inter-Institutional Agreement Management (IIAM)** qui crée les accords interinstitutionnels conclus entre l'établissements d'envoi et l'établissement d'accueil ;
- **l'application mobile Erasmus+** qui permet à l'étudiant de gérer sa mobilité directement depuis son smartphone ;
- **European Student Identifier (ESI)**, qui génère et attribue à chaque étudiant un identifiant européen unique : <https://www.renater.fr/fr/Erasmusplus> ;

Erasmus Without Paper est accessible depuis les systèmes d'information des établissements d'enseignement supérieur. Il est compatible avec tous les systèmes de gestion des mobilités utilisés, qu'ils soient développés en interne par les établissements, ou bien achetés auprès d'un éditeur. La Commission européenne a également créé, pour les 30 % d'établissements qui n'ont pas de système informatique de gestion des mobilités, une solution en ligne gratuite permettant de se connecter au réseau Erasmus Without Paper : l'Erasmus Without Paper Dashboard.

Erasmus+ Digital est une initiative pensée sur plusieurs années, dont le déploiement s'effectue de manière progressive et continue. Un calendrier sur 5 ans a été fixée par la Commission européenne, l'année 2021 correspondant à une date clé à partir de laquelle les établissements devront utiliser le réseau Erasmus without Paper, conformément aux engagements de la charte ECHE 2021-2027 :

- 2021 : gestion en ligne des contrats pédagogiques, pour les mobilités d'étude intra-européenne et hors consortia à ce stade
- 2022 : gestion en ligne des accords interinstitutionnels

*A noter : la validité des accords interinstitutionnels en cours a été repoussée d'une année pour couvrir les appels à propositions 2021 et 2022. Toutefois, le module IIAM est d'ores et déjà disponible et permet aux établissements qui sont déjà prêts, de rédiger leurs futurs accords interinstitutionnels dès à présent.*

- 2023 : gestion des relevés de notes ainsi que de la sélection et de l'affectation des étudiants Erasmus
- 2024 : déploiement de la plateforme européenne de service public numérique « enseignement supérieur » (services aux étudiants et aux établissements)
- 2025 : déploiement complet de l'ensemble des fonctionnalités de l'Initiative Carte Etudiante Européenne

**Les établissements pilotes utilisant déjà le réseau Erasmus Without Paper pour la gestion des contrats pédagogiques ont déclaré un gain de temps de 13 à 50 % en fonction du nombre de mobilités gérées. »**

Ainsi l'année 2021 va être consacrée au développement, à la mise en place et l'utilisation de ces outils en lien avec les services informatique et scolarité afin de répondre aux objectifs du nouveau programme pour lequel nous sommes engagés au travers de la charte Erasmus+.

## IX.5. Actions de communication

L'actualisation des pages « international » du site web de l'IRTS CA reste un objectif de l'année à venir. En effet, il est nécessaire de faire connaître nos actions, valoriser nos partenariats et les expériences vécues par les étudiants. Ces pages seront également alimentées par la diffusion de vidéos présentant les expériences des étudiants et réalisées au retour des mobilités (déjà accessibles sur notre page Facebook international).

Cette mise à jour permettra de nous mettre en conformité avec les obligations résultant de l'attribution de la charte Erasmus+ de l'enseignement supérieur : affichage en français et en anglais de la Charte sur notre site web ainsi que des conditions d'accès à la mobilité.

Un projet de capsule vidéo présentant l'organisation de la mobilité à l'IRTS CA est également prévue et devrait voir le jour au cours de l'année.

## CONCLUSION

Nous pouvons observer depuis plusieurs années une montée en charge et une diversification des activités à l'international de notre établissement. Le temps alloué au chargé de l'international et des mobilités et à son assistante permet de susciter, développer et maintenir les partenariats tout en visant l'implication des personnels de l'IRTS CA et d'en assurer le suivi administratif.

L'implication des étudiants est un axe central de ce dispositif afin de les mobiliser, les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets puis les faire témoigner valorisant ainsi leurs expériences et notre ouverture à l'international en lien avec de nombreux partenaires européens et internationaux.

Le nombre de mobilité chez les étudiants augmente d'année en année. La récente réforme des diplômes de niveau 6 a directement impactée l'organisation des stages à l'international et cela a nécessité et nécessite encore des ajustements qui sont réalisés avec les filières de formation et en lien avec nos partenaires. Mais de nouvelles opportunités ont pu apparaître sur certaines filières et seront un appui au développement des mobilités. L'objectif est donc de poursuivre les mobilités étudiantes et de maintenir la dynamique engagée tant pour les étudiants **ainsi** que le personnel.

## ANNEXES



## ERASMUS CHARTER FOR HIGHER EDUCATION 2021-2027

The European Commission hereby awards this Charter to:

*Institut Régional du Travail Social de Champagne Ardenne*

### The Institution undertakes to:

- Respect in full the principles of non-discrimination, transparency and inclusion set out in the Erasmus+ Programme.
- Ensure equal and equitable access and opportunities to current and prospective participants from all backgrounds, paying particular attention to the inclusion of those with fewer opportunities.
- Ensure full automatic recognition of all credits (based on the European Credit Transfer and Accumulation System – ECTS) gained for learning outcomes satisfactorily achieved during a period of study/training abroad, including during blended mobility.
- Charge no fees, in the case of credit mobility, to incoming mobile students for tuition, registration, examinations or access to laboratory and library facilities.
- Ensure the quality of the mobility activities and of the cooperation projects throughout the application and implementation phases.
- Implement the priorities of the Erasmus+ Programme:
  - By undertaking the necessary steps to implement digital mobility management in line with the technical standards of the European Student Card Initiative.
  - By promoting environmentally friendly practices in all activities related to the Programme.
  - By encouraging the participation of individuals with fewer opportunities in the Programme.
  - By promoting civic engagement and encouraging students and staff to get involved as active citizens before, during and after their participation in a mobility activity or cooperation project.

### WHEN PARTICIPATING IN MOBILITY ACTIVITIES

#### Before mobility

- Ensure that selection procedures for mobility activities are fair, transparent, coherent and documented.
- Publish and regularly update the course catalogue on the website well in advance of the mobility periods, so as to be transparent to all parties and allow mobile students to make well-informed choices about the courses they will follow.
- Publish and regularly update information on the grading system used and grade distribution tables for all study programmes. Ensure that students receive clear and transparent information on recognition and grade conversion procedures.
- Carry out mobility for the purpose of studying and teaching only within the framework of prior agreements between institutions which establish the respective roles and responsibilities of the parties, as well as their commitment to shared quality criteria in the selection, preparation, reception, support and integration of mobile participants.
- Ensure that outgoing mobile participants are well prepared for their activities abroad, including blended mobility, by undertaking activities to achieve the necessary level of linguistic proficiency and develop their intercultural competences.
- Ensure that student and staff mobility is based on a learning agreement for students and a mobility agreement for staff, validated in advance between the sending and receiving institutions or enterprises and the mobile participants.
- Provide active support to incoming mobile participants throughout the process of finding accommodation.
- Provide assistance related to obtaining visas, when required, for incoming and outgoing mobile participants.
- Provide assistance related to obtaining insurance, when required, for incoming and outgoing mobile participants.
- Ensure that students are aware of their rights and obligations as defined in the Erasmus Student Charter.

#### During mobility

- Ensure equal academic treatment and the quality of services for incoming students.
- Promote measures that ensure the safety of outgoing and incoming mobile participants.
- Provide appropriate mentoring and support arrangements for mobile participants, including for those pursuing blended mobility.



- Integrate incoming mobile participants into the wider student community and in the Institution's everyday life. Encourage them to act as ambassadors of the Erasmus+ Programme and share their mobility experience.
- Provide appropriate language support to incoming mobile participants.

#### After mobility

- Provide incoming mobile students and their sending institutions with transcripts of records containing a full, accurate and timely record of their achievements at the end of the mobility period.
- Ensure that all ECTS credits gained for learning outcomes satisfactorily achieved during a period of study/training abroad, including during blended mobility, are fully and automatically recognised as agreed in the learning agreement and confirmed by the transcript of records/traineeship certificate; transfer those credits without delay into the student's records, count them towards the student's degree without any additional work or assessment of the student and make them traceable in the student's transcript of records and the Diploma Supplement.
- Ensure the inclusion of satisfactorily completed study and/or traineeship mobility activities in the final record of student achievements (the Diploma Supplement).
- Encourage and support mobile participants upon return to act as ambassadors of the Erasmus+ Programme, promote the benefits of mobility and actively engage in building alumni communities.
- Ensure that staff is given recognition for their teaching and training activities undertaken during the mobility period, based on a mobility agreement and in line with the institutional strategy.


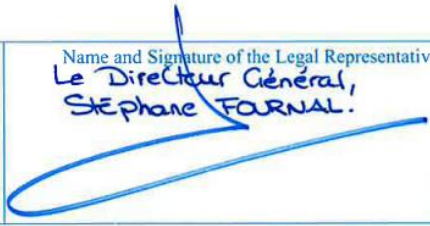
#### WHEN PARTICIPATING IN EUROPEAN AND INTERNATIONAL COOPERATION PROJECTS

- Ensure that cooperation activities contribute towards the fulfilment of the institutional strategy.
- Promote the opportunities offered by the cooperation projects and provide relevant support to staff and students interested in participating in these activities throughout the application and implementation phase.
- Ensure that cooperation activities lead to sustainable outcomes and that their impact benefits all partners.
- Encourage peer-learning activities and exploit the results of the projects in a way that will maximise their impact on individuals, other participating institutions and the wider academic community.

#### FOR THE PURPOSES OF IMPLEMENTATION AND MONITORING

- Ensure that the long-term institutional strategy and its relevance to the objectives and priorities of the Erasmus+ Programme are described in the Erasmus Policy Statement.
- Ensure that the principles of the Charter are well communicated and are applied by staff at all levels of the Institution.
- Make use of the [ECHE Guidelines](#) and of the [ECHE Self-assessment](#) to ensure the full implementation of the principles of this Charter.
- Regularly promote activities supported by the Erasmus+ Programme, along with their results.
- Display this Charter and the related Erasmus Policy Statement prominently on the Institution's website and on all other relevant channels.

*The Institution acknowledges that the implementation of the Charter will be monitored by the Erasmus+ National Agency and that the violation of any of the above principles and commitments may lead to its withdrawal by the European Commission.*

 <p>I. R. T. S. 8, rue Joliot-Curie 51100 REIMS Tél. 03 26 06 22 88</p>	<p>Name and Signature of the Legal Representative Le Directeur Général, Stéphane FARNAL.</p> 
--	---



Digitally sealed by the European Commission  
Date: 2021.02.26 19:01:22 CET

This electronic receipt is a digitally signed version of the document submitted by your organisation. Both the content of the document and a set of metadata have been digitally sealed.

This digital signature mechanism, using a public-private key pair mechanism, uniquely binds this eReceipt to the modules of the Funding & Tenders Portal of the European Commission, to the transaction for which it was generated and ensures its full integrity. Therefore a complete digitally signed trail of the transaction is available both for your organisation and for the issuer of the eReceipt.

Any attempt to modify the content will lead to a break of the integrity of the electronic signature, which can be verified at any time by clicking on the eReceipt validation symbol.

More info about eReceipts can be found in the FAQ page of the Funding & Tenders Portal.

<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/support/faq>



## EURÉSAM

Avec le soutien du Fonds européen de développement régional  
Met steun van het Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling



## EUROPE RÉSEAU SANTÉ MENTALE

Actes de la journée de  
dialogue transfrontalier  
du 16 décembre 2019 à Couvin  
&  
Eléments de recommandation



## **LE PROJET EURÉSAM**

---

A partir des constats que l'accompagnement de personnes souffrant de pathologies mentales de longue durée est essentiellement développé en pratiques de réseau à l'intérieur d'un secteur et d'un pays, et que cette approche de réseau trouve ses limites aux frontières des versants transfrontaliers, le besoin s'est fait sentir de construire le micro-projet INTERREG - EURéSAM à l'initiative de nos deux écoles de formation sociale, Henallux, Catégorie Sociale à Namur et l'IRTS Champagne-Ardenne de Reims.

Renforcer la prise en charge des parcours transfrontaliers de personnes en situation de précarité à l'intérieur des territoires du nord de la Champagne-Ardenne et du sud de la province de Namur s'est imposé comme une opportunité à saisir pour apporter une réponse à cette problématique.

Dans cette perspective, le micro-projet EURéSAM s'est fixé comme objectifs :

- D'identifier et de réunir les autorités et les professionnels des services sociaux et sociaux-sanitaires territoriaux spécialisés en santé mentale dans la province de Namur et du département des Ardennes ;
- Initier et favoriser les échanges sur les pratiques de terrain entre les représentants de ces différents services ;
- Susciter les collaborations en vue de renforcer une offre de prise en charge inter-versants ;
- Cartographier les différents dispositifs de soins existants ;
- Communiquer les informations recueillies au cours du projet en les rendant disponibles en ligne de manière pérenne ;
- Organiser des formations à l'attention des étudiants de nos deux institutions et des professionnels du secteur.

Ce projet s'est déroulé sur une durée de 16 mois entre septembre 2018 et décembre 2019, alternant les lieux de rencontre dans les deux régions, et a privilégié une démarche en quatre temps :

- Un comité de pilotage qui a réuni les autorités des différents services concernés pour une première identification des besoins dans la continuité des soins transfrontaliers ;
- A partir de ces premiers constats, une table ronde avec des professionnels pour poser un diagnostic de la réalité de terrain (quelles pratiques, quels obstacles, quel idéal de soins) ;
- Une table ronde avec ces mêmes professionnels de terrain s'est efforcée de dégager des perspectives opérationnelles ;
- Une dernière rencontre de restitution et d'échanges avec les autorités.





## **LA PAROLE AUX PROFESSIONNELS**

---

## 2.1 Des vécus fort semblables de part et d'autre de la frontière

---

Il y a lieu de signaler pour commencer que les deux territoires concrétisent dans leurs structures et pratiques les objectifs des cadres internationaux (OMS, ONU, UE...) que partagent la France et la Belgique dans l'évolution de la prise en charge de la santé mentale, à savoir notamment, une approche multisectorielle, l'orientation vers la communauté ou encore l'autonomisation des patients (KCE - Centre Fédéral d'Expertise des soins de santé - Belgique - Rapport 2019).

Les vécus des professionnels rencontrés expriment des réalités très proches et soulignent particulièrement :

- Deux territoires non seulement contigus mais également très semblables d'un point de vue géographique. Sur ces deux territoires, ils relèvent des problèmes de sous-équipement en infrastructures dans le nord de la Champagne-Ardenne et dans le sud de la province de Namur. Dans les endroits les plus reculés des deux régions, on identifie de surcroît des problèmes de mobilité. Et lorsque les situations sont ou deviennent très complexes, on reste encore et toujours sans solution réelle même si la création de poste de « case-manager » au sein des réseaux, aide les intervenants dans leur recherche de réponses concrètes. Une initiative de type transfrontalière pourrait en partie palier à cette situation et améliorer de manière notoire le parcours des patients.
- Ce premier constat croise des préoccupations liées à deux autres constats qui sont celui de la saturation des services dans les deux territoires et celui de leur manque de moyens soit une cause récurrente de prises en charge trop tardives d'un certain nombre de personnes en souffrance. Certains professionnels français imputent des prises en charge tardives ou des ruptures du parcours de soins à la surmédicalisation du secteur et c'est de commun accord qu'est regrettée



la rareté, voire l'absence, accordée aussi bien au curatif qu'au préventif sur les deux territoires.

- A propos du manque de moyens, les acteurs rencontrés font aussi état d'une absence de logements adaptés pour les personnes sortant d'une institution résidentielle de soins auquel s'ajoute un manque voire une absence d'accompagnement pour ces personnes en souffrance psychique qui éprouvent du mal à « habiter » leur logement et font face à un risque permanent d'expulsion.
- Les professionnels insistent tous sur l'importance d'une souplesse dans l'organisation des soins dans la mesure où une formalisation à l'excès des processus de soins est un obstacle dans leur intervention. Il semblerait qu'à cet égard les réglementations belges soient perçues comme légèrement plus flexibles que les françaises.



## 2.2 Des besoins en termes de coopération transfrontalière

---

Les vécus exprimés peuvent, selon les professionnels, se traduire notamment en besoins de coopération transfrontalière. Ceux-ci sont formulés :

- En termes d'un besoin de connaître et de se connaître. Ils relèvent par cette expression tant le besoin de connaître leurs législations mutuelles, le fonctionnement de leurs dispositifs et institutions respectives que le besoin d'interconnaissance entre praticiens homologues. Il s'agirait de « Mieux se connaître pour se reconnaître ».
- Au travers aussi d'un besoin de mutualisation de l'ensemble de leurs moyens afin de renforcer la prise en charge des personnes et la continuité des soins indépendamment de la frontière administrative qui les sépare.
- Des parcours de soins à la carte seraient ainsi rendus possibles. Par parcours de soins à la carte, ils entendent que chaque patient étant un sujet singulier et unique, dont la situation est particulière, il devrait pouvoir construire, avec les professionnels de son réseau actuel, une réponse adaptée à ses besoins propres. Cette réponse devrait pouvoir être élaborée en mixant les aspects sanitaires et psycho-sociaux et médico-sociaux, surtout, indépendamment de limites territoriales perçues comme artificielles eu égard aux réalités géographiques. Cela ne pourrait s'envisager sans un partage et une mutualisation des moyens par les deux régions ce qui constituerait une véritable révolution culturelle.
- Le souhait des acteurs, dans cette perspective, serait idéalement de parvenir à développer une véritable culture de réseau. Une culture qui supposerait de mieux se connaître, de savoir ce que chacun fait, de proposer des parcours sans rupture pour le patient mais également des collaborations entre les dispositifs de chaque versant voire des documents identiques.
- Ce souhait des professionnels devrait se fonder sur la création d'une identité commune d'intervention qui suppose une définition plus précise de la santé et de la souffrance psychique. Ces notions font encore, à l'heure actuelle, l'objet d'interprétations très divergentes. Bien que le concept de santé mentale soit défini par l'OMS comme : « La santé mentale est un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté. » (KCE - Belgique - Rapport 2019), la différence d'interprétation de celle-ci entre nos deux régions (parfois même à l'intérieur d'une même région) aboutit à des pratiques et des approches thérapeutiques dissemblables.

## 2.3 Des vellités de coopération transfrontalière

---

En guise de premières conclusions aux vécus et aux besoins des professionnels, des éléments principaux émergent :

- La coopération transfrontalière ne résoudra pas tout mais s'avère, par une mutualisation des ressources qu'elle propose, comme une piste à investiguer.
- Elle n'aurait pas comme objectif prioritaire la facilitation du passage des patients d'une région à l'autre mais pourrait rencontrer les besoins des professionnels par des propositions en termes de coordination et de mutualisation, les intégrant par conséquent dans un réseau plus large et plus conforme à la proximité et aux caractéristiques communes de leurs deux territoires.
- Sa concrétisation exigerait de surmonter un certain nombre d'obstacles et non des moindres comme la souveraineté des Etats en termes de remboursement des soins etc.



## **DES PERSPECTIVES TRANSFRONTALIÈRES**

---



Au cours de ce projet, des temps de travail ont été organisés avec les acteurs en santé mentale des territoires belges et français. Ainsi les professionnels mobilisés ont partagé leurs multiples expériences et fait apparaître de nombreux constats tels qu'énoncés précédemment. En France, les professionnels ont pu s'appuyer sur le schéma départemental développé dans le département des Ardennes.

Ces moments de travail ont amené les participants à partager spontanément leurs idées pour tenter de faire évoluer les situations transfrontalières observées et pouvoir

répondre de façon adaptée et optimisée aux besoins rencontrés par les habitants sur leurs territoires de vie.

Ainsi des perspectives ont pu émerger et constituer des axes de travail qui pourraient être opérationnalisés au travers de trois points principaux et complémentaires qui concernent une meilleure connaissance des cadres conceptuels et législatifs, la prise en compte des réalités territoriales et une meilleure connaissance des acteurs engagés dans les soins ambulatoires en santé mentale.



### **3.1 Une meilleure connaissance de nos cadres conceptuels et législatifs**

Comme signalé plus avant, les acteurs participant à ce projet ont souligné l'importance de mieux comprendre les cadres conceptuels réciproques et les législations qui guident les interventions dans le champ de la santé mentale de nos deux pays. Ainsi, il serait nécessaire de :

- Définir les notions de santé mentale, de précarité, de santé et d'urgence en santé mentale en France et en Belgique ;
- Identifier les textes nationaux et européens qui encadrent et organisent l'offre de soins.

Cette meilleure connaissance permettrait dans un premier temps de prendre conscience de valeurs communes et partagées dans le cadre de l'accompagnement des publics pour pouvoir les orienter au mieux en santé mentale et fluidifier leurs parcours sur les territoires.

Cela pourra amener au développement d'offres de soins élargies et adaptées aux différents publics et à leurs territoires de vie.

### 3.2 Une meilleure connaissance des acteurs et des dispositifs

---

Se questionner sur la continuité des soins transfrontaliers amène tout naturellement à identifier des acteurs, des structures et des dispositifs mis en place de l'autre côté de la frontière. Chacun peut avoir des informations mais celles-ci restent souvent partielles et sectorielles. Ainsi cette connaissance serait à renforcer par une approche transfrontalière qui permettrait de :

- Réaliser une cartographie des acteurs, des structures et des dispositifs mis en place dans nos deux territoires ;
- Identifier les acteurs au travers de

rencontres, journées d'échanges de pratiques, conférences... ;

- Associer dans ces démarches de formation tous les acteurs engagés tels que : professionnels, personnes accompagnées, étudiants et enseignants ;
- Proposer des immersions professionnelles permettant une connaissance réciproque plus fine des acteurs et des dispositifs et assurer ainsi la diffusion des pratiques mises en œuvre.

### 3.3 Une prise en compte des territoires, lieux de vie des personnes

---

La question territoriale a été centrale tout au long de ce projet et dans les préoccupations des acteurs qui accompagnent au quotidien les publics. En effet, les réalités nationales bloquent parfois sur les questions transfrontalières et un changement de regard doit donc s'opérer pour :

- Prendre en compte les zones de vie des personnes dans les accompagnements mis en place et favoriser les parcours de soins transfrontaliers ;
- Elargir le territoire observé : nos groupes de travail ont ciblé les acteurs du département des Ardennes et de la province de Namur.

Or, les réalités du terrain ne s'arrêtent pas aux découpages administratifs (par exemple EPSM de Châlons en Champagne, sollicite également des dispositifs belges et inversement) ;

- Engager une démarche politique dans nos deux pays pour faire évoluer la prise en compte du questionnement transfrontalier dans la continuité des soins en santé mentale et faire évoluer les dispositifs existants en y incluant la santé mentale (Zone Organisée d'Accès aux Soins Transfrontaliers – ZOAST - par exemple).

## TROIS AXES OPÉRATIONNELS

---

L'analyse des informations et propositions faites par les professionnels tout au long de ce projet INTERREG - EURÉSAM permettent d'identifier des axes de travail et de développement possibles. Ceci afin de répondre de façon opérationnelle aux besoins repérés et renforcer ainsi une connaissance transfrontalière des problématiques, des acteurs et des dispositifs au service de l'accompagnement des publics.

Trois axes de travail principaux ont été identifiés. Ils impliquent nos deux organismes

de formation (HENALLUX et IRTSCA) ainsi que les acteurs en santé mentale engagés dans les accompagnements sur les territoires.

Ces propositions n'ont pas pour vocation à remplacer des dispositifs existants mais bien à les compléter ou à les renforcer dans leurs champs respectifs, comme par exemple le schéma départemental en santé mentale du département des Ardennes ou les dispositifs INTERREG existants tel que COSERDO (COordination des SERvices d'aides et de soins à DOmicile en sortie d'hospitalisation).

### **Axe 1 : Vers une offre de formations multiples et innovantes**

A partir des besoins formulés par les acteurs, des sessions de formation conjointes Belgique/France, à destination de différents publics, pourraient être mises en place alternativement des deux côtés de la frontière, renforçant ainsi la connaissance réciproque :

- Des sessions courtes de formation : pour les étudiants, pour les professionnels, des sessions mixtes étudiants/professionnels ;
- Des sessions courtes de formation participatives, ouvertes à des professionnels de champs concernés par la thématique, tels que les enseignants, éducateurs, animateurs, etc., et associant les publics destinataires de l'intervention et les pairs aidants ;
- Des conférences permettant la rencontre des acteurs transfrontaliers et le partage d'expériences.
- Pour cela les ressources existantes dans nos deux établissements de formation peuvent être mobilisées afin d'accompagner les étudiants et les professionnels vers une meilleure lecture et compréhension de leurs territoires d'intervention ainsi qu'une actualisation des concepts en santé mentale.





### Axe 2 : Vers des temps d'immersion professionnelle

Evoquées à de très nombreuses reprises, des séquences d'immersion professionnelle en Belgique et en France représenteraient une modalité de formation pertinente à développer. Déjà expérimentées par des professionnels, ces séquences d'immersion permettraient de comprendre plus finement les dispositifs et pratiques mises en œuvre et de transférer cette connaissance aux établissements d'origine des acteurs. Plusieurs axes d'immersion peuvent être envisagés :

- Pour les étudiants dans le cadre de leur formation via des mobilités Erasmus+, par exemple ;
- Pour les professionnels : des périodes d'observation/immersion dans des structures de l'autre côté de la frontière. Dans ce cas, un engagement et un appui financier des employeurs est nécessaire.

### Axe 3 : Vers une mobilisation des acteurs politiques

Les deux axes précédents ne peuvent exister sans une implication des acteurs politiques. A ce titre, leur implication est indispensable pour que les changements induits s'inscrivent structurellement dans des politiques transfrontalières.

- Interpeller les financeurs et les administrations sur la question des soins transfrontaliers ambulatoires en santé mentale ;
- Rendre les parcours de soins transfrontaliers plus fluides et visibles, notamment en développant les dispositions existantes (ZOAST par exemple) ;
- Encourager le transfert transfrontalier des bonnes pratiques ou des dispositifs ayant fait leurs preuves ;
- Développer et soutenir la mise en place de dispositifs des deux côtés de la frontière (exemple Pro-Famille),
- Faire émerger de nouveaux métiers à l'échelle transfrontalière, tels que le référent de parcours, le coordonnateur transfrontalier ou le « case manager ».



## **DES CONCRÉTISATIONS EN COURS**

---

Le micro-projet EURÉSAM en réunissant les autorités et les professionnels des services sociaux et sociaux-sanitaires territoriaux spécialisés en santé mentale dans la province de Namur et du département des Ardennes a permis :

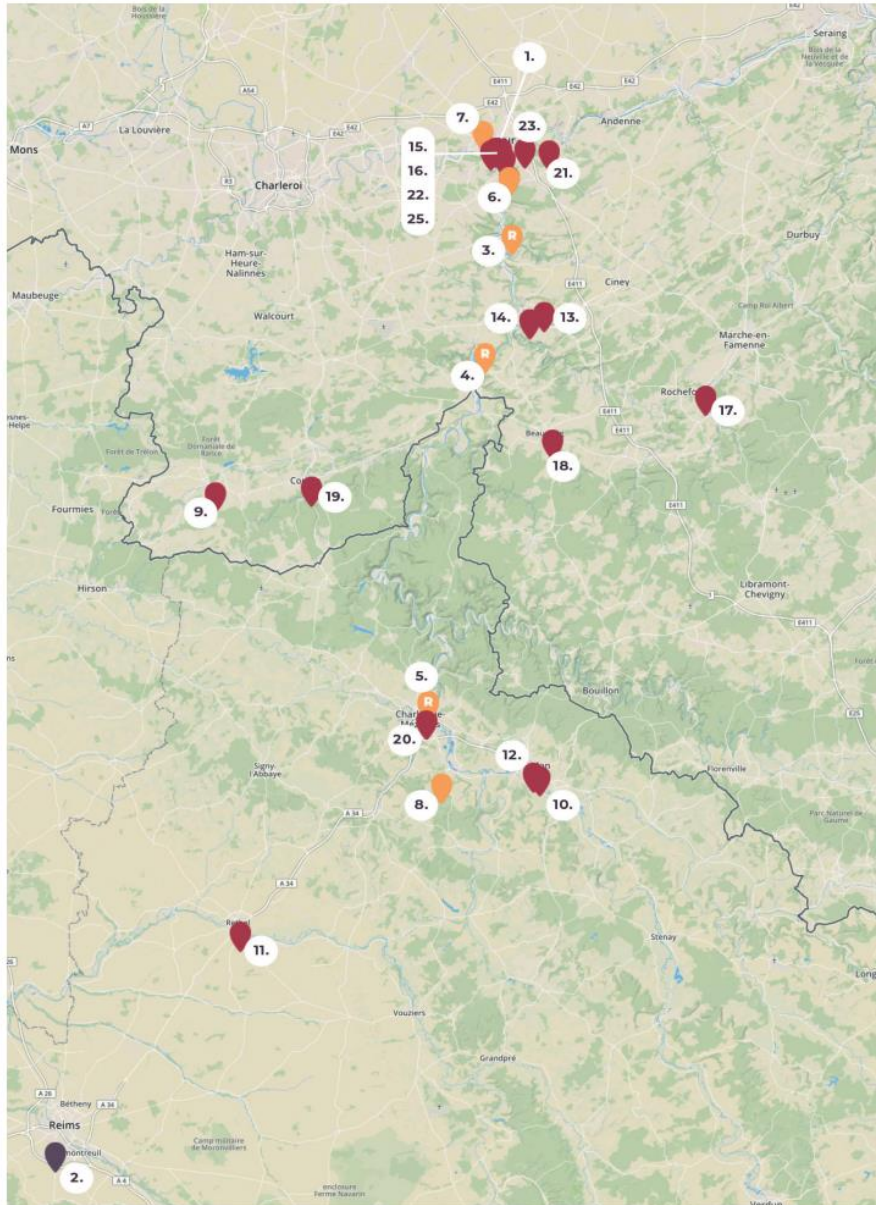
- Des échanges sur les pratiques de terrain entre les représentants de ces différents services (au travers des tables-rondes) ;
- De communiquer les informations recueillies au cours du projet en les rendant disponibles en ligne de manière pérenne ([www.euresam.eu](http://www.euresam.eu)) ;
- De cartographier les différents dispositifs de soins existants (voir la carte sur le site [www.euresam.eu](http://www.euresam.eu)) ;
- De susciter les collaborations en vue de renforcer une offre de prise en charge inter-versants (points relais) ;
- D'impliquer concrètement une dizaine d'étudiants des deux établissements partenaires dans le projet afin qu'il soit

un support à la réalisation de différents travaux (participation aux ateliers, travail de diagnostic territorial, rédaction de Travail de Fin d'Etudes)

- De questionner les contenus des formations initiales en intégrant les questions de la santé mentale, de la continuité des soins transfrontaliers et de leur approche territoriale ;
- De projeter des journées communes pour les étudiants de nos deux institutions de formation dont la première est prévue le 30 mars 2020 à Namur ;
- D'initier un partenariat Henallux / IRTSCA dans le cadre européen Erasmus+ afin de favoriser les stages en immersion professionnelle des étudiants ;
- D'envisager des séquences de formation sur la santé mentale à destination des étudiants et des professionnels du secteur ;



Avec le soutien du Fonds européen de développement régional  
Met steun van het Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling



**Porteurs du projet**

- 1. HENALLUX
- 2. IRTS CA

**Points relais**

- 3. CHU UCL Namur Site de Codrinne  
Service de Psychosomatique
- 4. S.P.A.D. Shalazes  
ASBL Les Érables
- 5. Centre Hospitalier de Bélar  
Epiculture

**Collaborateurs**

- 6. CNP Saint-Martin
- 7. Le Beau Vallon  
Soins spécialisés en santé mentale ASBL
- 8. Le lien

**Autres**

- 9. Centre Hospitalier Intercommunal des  
Pagnas  
Service psychosocial de l'hôpital de  
Chimay
- 10. Centre médico-psychologique
- 11. Centre médico-psycho-pédagogique

- 12. Centre médico-psycho-pédagogique
- 13. CHU UCL Namur Site de Dinant  
Service psychosocial
- 14. Destination
- 15. Direction de la santé mentale de la  
Province de Namur
- 16. Équipe Mobile d'Intervention en Santé  
Mentale  
EMISM
- 17. La passerelle
- 18. RASANAM  
L'autre sens
- 19. Le répit
- 20. Maison Départementale des  
personnes handicapées

- 21. Réseau de santé Kirikou
- 22. Réseau Santé Namur
- 23. RESINAM
- 24. Service de Santé Mentale de Jambes  
SoLiNA

Avec le soutien du Fonds européen de développement régional  
Met steun van het Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling



## **ELÉMENTS DE RECOMMANDATION**

---

A l'issue du projet et du dialogue transfrontalier mis en place, voici les éléments de recommandation que nous pouvons formuler à l'intention des établissements de formation, des opérateurs de terrain et des acteurs politiques.

Nous avons privilégié délibérément les termes éléments de recommandation dans la mesure où le micro-projet couvre une courte période de 16 mois et que le diagnostic réalisé, avec les participants engagés, n'a permis que de dégager un ensemble de propositions de recommandations. Celles-ci ne pourraient constituer de véritables recommandations qu'à partir d'un processus de validation qui réclamerait une démarche méthodologique plus longue et plus complexe que celle prévue par le projet.



## 6.1 Recommandations à l'égard des établissements de formation

- Intégrer la question transfrontalière de l'accès aux soins et de la continuité des soins dans la formation initiale des étudiants ;
- Initier et développer des contenus de formation conjoints entre les établissements de formation Henallux et IRTSCA sur la santé mentale et ses cadres réglementaires ;
- Organiser des sessions de formation conjointes et innovantes (implication d'usagers belges et français, itinérance des formateurs, formations en ligne, ...) sur la connaissance de la santé mentale et les cadres réglementaires en Belgique et en France à destination des étudiants en formation initiale et des professionnels en formation continue ;
- Ouvrir les séquences de formations spécifiques sur la santé mentale à des professionnels de proximité autres que les travailleurs sociaux : enseignants, personnels administratifs, médecins, paramédicaux, ... ;
- Valoriser les acquis des professionnels lors de formations sur la continuité des soins trans-frontaliers par une reconnaissance spécifique : certification, attestation de suivi, ...

## 6.2 Recommandations à l'égard des opérateurs de terrain

---

- Soutenir la diffusion, l'utilisation et la mise à jour de la cartographie présente sur la plateforme EURéSAM.EU ;
- Organiser des immersions professionnelles transfrontalières pour développer une meilleure connaissance des acteurs et des dispositifs en santé mentale ;
- Soutenir l'émergence, la mise en place et la formation à de nouveaux métiers tels que Case manager transfrontalier, coordinateur réseau transfrontalier, ... ;
- Initier des rencontres transfrontalières des coordinateurs de réseaux afin de mettre en place un véritable réseau transfrontalier de soins en santé mentale ;
- Communiquer sur les résultats de recherches et sur des pratiques transfrontalières lors de colloques, journées d'étude, ...

## 6.3 Recommandations à l'égard des acteurs politiques

---

- Intégrer les réalités de vie et territoriales des usagers dans tous les nouveaux dispositifs transfrontaliers, dont ceux en santé mentale ;
- Faire évoluer les dispositifs existants tels que les ZOAST afin de prendre en compte les évolutions territoriales et les réalités de vie des personnes ;
- Instaurer des rencontres entre décideurs politiques, opérateurs de terrain et usagers pour créer et soutenir de véritables politiques transfrontalières ;
- Agir de manière complémentaire sur la coopération transfrontalière par la mise en réseau des projets Interreg existants ;
- Créer des lieux de rencontres et d'échanges transfrontaliers entre acteurs politiques belges et français afin d'opérationnaliser la coopération en santé mentale.

**WWW.EURESAM.EU**

---



**EURÉSAM**

Avec le soutien du Fonds européen de développement régional  
Met steun van het Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling



## Annexe 3 : Projet avec l'URCA

### Aperçu du projet

#### **COM-IN Promouvoir le développement de la communication chez les enfants et les adolescents présentant une déficience intellectuelle pour favoriser leur inclusion Programme Erasmus+ : K2 - Partenariats stratégiques pour l'innovation**

### CONTEXTE DU PROJET

Le trouble du développement intellectuel (TDI) est un trouble du développement neurologique qui comprend une déficience du fonctionnement intellectuel et du fonctionnement adaptatif (capacité à utiliser des compétences conceptuelles, sociales et pratiques pour fonctionner efficacement et avec succès dans son environnement social). Les handicaps sont présents pendant la période de développement, c'est-à-dire avant l'âge de 18 ans. Les domaines du langage et de la communication sont fortement touchés, ce qui a des conséquences importantes sur les capacités de l'individu à interagir avec les autres et à s'engager dans différents contextes sociaux. Il en résulte un risque accru d'exclusion pour cette population vulnérable.

Les experts en matière de TDI soulignent l'importance du soutien psycho-éducatif sur les capacités de communication sociale pour promouvoir l'inclusion sociale et professionnelle des individus. Actuellement, les services fournis aux enfants et adolescents atteints de TDI en Europe ne sont pas suffisamment développés et harmonisés.

La situation est la suivante :

- Il y a un manque de connaissance ou une mise en œuvre insuffisante des stratégies appropriées pour soutenir les acquisitions (langage, connaissances, comportements...) ;
- Il n'y a pas d'harmonisation au niveau européen, ou même au sein des Etats membres, dans la définition des programmes psychopédagogiques, dans les lignes selon lesquelles la coopération entre les acteurs est menée, ou dans la formation des professionnels qui soutiennent les enfants et adolescents avec TDI ;
- Ce manque d'harmonisation existe également dans les services fournis pour soutenir les enfants et les adolescents atteints de TDI ou dans la manière dont ils ont accès à la scolarité ; en effet, il existe de fortes disparités entre les Etats membres dans la situation des enfants/adolescents atteints de TDI, ce qui est le résultat de diverses politiques publiques. Certains pays européens ont encouragé l'éducation dans des écoles spécialisées alors que d'autres pays ont favorisé l'éducation inclusive et le développement de prestataires de services pour les enfants handicapés. Cela conduit à des politiques de financement différentes pour soutenir le développement et l'inclusion des enfants et des adolescents.
- Quel que soit leur quotidien, ce qui reste constant est que les différents acteurs (environnement familial, professionnels, pouvoirs publics) ne sont pas systématiquement coordonnés. Par exemple, les parents ne sont pas souvent associés aux programmes mis en œuvre par les professionnels. Cela conduit à une faible continuité des pratiques lorsque les enfants sont dans le milieu familial. En conséquence, la pérennisation des progrès est limitée car le milieu familial n'est pas toujours informé de l'évolution de la situation, l'environnement familial n'est pas toujours sensibilisé au potentiel de l'enfant.
- Il est également nécessaire de développer des systèmes de prise de décision assistée, qui se révèlent plus efficaces s'ils sont introduits dès le plus jeune âge.
- La plupart des gens n'ont pas conscience des capacités des personnes atteintes de TDI. Pour leur inclusion, il est important de sensibiliser le grand public aux difficultés et aux compétences des personnes atteintes de TDI.

## DÉFINITION DES BÉNÉFICIAIRES :

### ➤ *Bénéficiaires directs :*

Adolescents et jeunes adultes atteints de TDI légers à modérés âgés de 10 à 25 ans.

Professionnels apportant un soutien aux personnes atteintes de TDI, directement concernés par le soutien aux capacités de communication sociale ou indirectement concernés.

Familles d'adolescents et d'adultes atteints de TDI légers à modérés.

### ➤ *Bénéficiaires indirects :*

Grand public

Organisations fournissant des services aux personnes atteintes de TDI

Autorités publiques (locales, régionales, nationales, européennes)

## OBJECTIFS

### ➤ *Objectif général :*

Promouvoir le soutien psychopédagogique des capacités de communication sociale chez les personnes atteintes de TDI légers à modérés âgées de 10 à 25 ans afin de permettre leur inclusion sociale, et par conséquent leur épanouissement personnel, leur citoyenneté active et leur emploi.

Le projet lui-même sera axé sur les adolescents et les jeunes adultes atteints de TDI légers à modérés. En effet, les personnes atteintes de TDI profonds ou sévères ont souvent des handicaps multiples en plus de la déficience intellectuelle. Il s'agit d'une situation plus complexe que nous prévoyons d'étudier dans le projet suivant, mais le projet actuel jettera les bases de ce projet ultérieur.

### ➤ *Objectifs spécifiques :*

1. Elaborer un diagnostic concernant la situation des enfants et adolescents avec un TDI en Europe (quelle est la situation des enfants/adolescents avec un TDI en Europe (éducation ordinaire, écoles spécialisées, ...) ? Comment leur développement social et communicatif est-il soutenu ? Quels professionnels les soutiennent dans le développement de ces capacités de communication ? Comment les professionnels sont-ils formés ? Comment les familles sont-elles associées ? Comment les soutiens psychopédagogiques, et spécifiquement ceux concernant le développement communicatif social, sont-ils financés dans chaque pays ?
2. Formuler des recommandations pour améliorer le soutien aux enfants et aux adolescents, en particulier en ce qui concerne les capacités émotionnelles et communicatives ;
3. Proposer des lignes directrices pour les professionnels et les familles afin d'améliorer les capacités de communication sociale des enfants et adolescents atteints de TDI ;
4. Elaborer et valider un cadre de formation dédié à l'amélioration des capacités de communication sociale des enfants et des adolescents atteints de TDI ;
5. Sensibiliser les organisations fournissant des services aux personnes atteintes de TDI, les autorités publiques et le grand public aux capacités des personnes atteintes de TDI et à la nécessité de soutenir leur développement.

## PRODUCTIONS ET RÉSULTATS

Dans le cadre de notre projet, plusieurs produits intellectuels seront élaborés et rendus publics gratuitement. Nous prévoyons d'élaborer 3 produits intellectuels (O1, O2, O3), 4 événements de formation à court terme (C1, C2, C3 et C4) et 2 événements multiplicateurs (M1 et M2) pour diffuser les résultats du projet.

➤ **Résultats intellectuels :**

O1. Enquête sur la situation des enfants et des adolescents atteints de TDI en Europe.

L'objectif est d'identifier les éléments clés concernant le soutien apporté aux enfants et adolescents atteints de TDI et à leur famille en Europe. Plus précisément, comment leur développement social et communicatif est-il soutenu ? Quels professionnels les soutiennent dans le développement de ces capacités de communication ? Comment les professionnels sont-ils formés ? Comment les familles sont-elles associées ? Comment sont financés les supports psycho-éducatifs, et spécifiquement ceux concernant le développement communicatif social, dans chaque pays ?

Ces éléments clés seront dans un premier temps basés sur l'échange de bonnes pratiques et d'expériences entre les partenaires du projet :

- à partir des connaissances et de l'expérience des organisations partenaires impliquées dans l'accompagnement des personnes avec TDI de 6 à 25 ans ;
- des connaissances et de l'expérience des personnes atteintes de TDI ;
- et de l'analyse, par les partenaires académiques impliqués dans le projet, de l'état de l'art scientifique concernant le soutien psychoéducatif dédié aux personnes souffrant de TDI légers à modérés âgés de 10 à 25 ans.

L'enquête détaillée et son protocole (principalement la définition des participants, les items et la conception de l'enquête) seront construits dans la première étape du projet. Nous prévoyons de recueillir des données qualitatives et quantitatives.

Les données quantitatives proviendront d'un questionnaire qui sera adressé aux organisations offrant un soutien aux personnes atteintes de TDI âgées de 10 à 25 ans et aux associations de familles. Grâce à l'implication des partenaires européens et d'une organisation européenne, nous souhaitons constituer un large échantillon de participants à travers l'Europe afin d'obtenir une vision représentative de la situation des enfants et adolescents avec TDI.

En outre, nous collecterons des données quantitatives par le biais d'entretiens menés par les étudiants des partenaires universitaires. Ils rencontreront des professionnels, des familles et des jeunes atteints de TDI légers à modérés afin d'aller plus loin que les données quantitatives. De plus, des groupes de discussion avec des personnes polyhandicapées, des professionnels travaillant avec elles et leur famille seront organisés pour identifier leurs besoins comme base du projet suivant.

Compte tenu de l'importance des données concernant les jeunes polyhandicapés pour les autorités scientifiques et publiques, nous ouvrirons les données collectées afin d'encourager leur réutilisation. Les résultats du questionnaire seront analysés, principalement par les partenaires académiques. Nous favoriserons un stockage en ligne des données.

Des publications permettront de diffuser les résultats de l'enquête concernant les adolescents et jeunes adultes avec TDI. Elles s'adresseront à différents publics cibles

- les personnes atteintes de TDI et leurs familles ; nous rédigerons des documents faciles à lire et à comprendre ;
- les organisations offrant un soutien aux personnes atteintes de TDI âgées de 6 à 25 ans ;
- cible scientifique via la publication en libre accès dans des revues à fort impact et la communication dans des conférences internationales ;
- les pouvoirs publics ;
- le grand public par le biais de programmes de sensibilisation.

Cette large audience nécessite l'implication de tous les partenaires du projet.

## O2. Création de guides

Les éléments clés fournis par O1 nous permettront de construire des guides concernant le soutien psychopédagogique des personnes atteintes de TDI légers à modérés âgées de 10 à 25 ans, et plus particulièrement concernant leurs capacités de communication sociale.

Plusieurs guides seront produits en fonction du public cible et de l'âge des enfants et adolescents. Concernant l'âge, nous considérons que les considérations clés ne sont pas exactement les mêmes pour les plus jeunes (de 10 à 17 ans) et pour les plus âgés (de 18 à 25 ans). Ainsi, deux versions seront préparées : une version pour les plus jeunes et une version pour les plus âgés.

En outre, pour chacune de ces tranches d'âge, un guide sera destiné aux organismes d'aide et un autre aux familles et aux personnes atteintes de TDI. Il s'agira d'un document facile à lire et à comprendre. Le guide sera testé lors de deux sessions de formation.

## O3. Développement d'un module de formation

A partir des différents éléments recueillis dans les résultats précédents, les partenaires élaboreront un module de formation de 5 jours concernant le soutien psychopédagogique des capacités de communication sociale chez les personnes atteintes de TDI léger à modéré âgées de 10 à 25 ans. Le module de formation sera testé lors de deux sessions de formation.

### ***Événements de formation :***

Ces formations auront pour but de tester le guide conçu en O2 (C1 et C2) et le module de formation conçu en O3 (C3 et C4). Ils seront testés auprès de professionnels et d'étudiants des partenaires du projet. Pour chaque OI, deux sessions sont prévues : une première session de test et une seconde pour tester une version révisée du guide et de la session de formation.

### ***Événements multiplicateurs :***

Il est très important de pouvoir diffuser les résultats du projet. Plusieurs événements multiplicateurs seront organisés : tout d'abord, des événements multiplicateurs locaux pour diffuser les résultats de l'O1 et pour sensibiliser au sujet de l'O2-03 et le second pour diffuser les résultats de l'ensemble du projet.

## **RÉUNIONS TRANSNATIONALES**

Six réunions transnationales seront organisées pour chaque étape clé du projet.

## **DURÉE DU PROJET**

3 ans



## CONSORTIUM

Country	Partner	Type	WP/O (Leader)	impliqué	Comment
France	URCA	Full partner	C. DECLERCQ		
France	IRTS	Full partner	Nicolas Perrein		
France	IRTS	Full partner	Gaëlle LOUIS		
Belgium	EASPD	Full partner	Timothy Ghilain		
Belgium	Univ Liège	Full partner	Annick Comblain		
Finland	KVPS	Full partner	Katri Hanninen		
Finland	KVPS	Full partner	Petra Rantamaki		
Greece	MARGARITA	Full partner	Sophia Karagouni		
Greece	MARGARITA	Full partner			
Spain	Fundació Capus Arnau d'Escala	Full partner	Lluís Marroyo		
Spain	Fundació Capus Arnau d'Escala	Full partner			
Spain	Fundació tutelar Girona	Full partner	Ferran Blanco Ros		
					Waiting for confirmation of their participation
France	AIR Handicap	Associated partner (to be confirmed)			
France	EDPAMS	Associated partner	Olivier MALLET		

**Institut Régional du Travail Social**  
Champagne-Ardenne

8 rue Joliot-Curie  
51100 REIMS

Secrétariat du Pôle Europe et International

Caroline SAINT LAURENT

Tel : =+ 33 26 06 82 38

Email : [international@irtsca.fr](mailto:international@irtsca.fr) Web : <http://www.irtsca.fr>

IRTS Champagne-Ardenne

Impression : IRTS Champagne-Ardenne – JUIN 2021